

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : Présentation des répondants	3
I. Profil des répondants	4
A. Variable « sexe »	4
B. Age au moment de l'inscription en DESS	4
II. Parcours d'études jusqu'à l'obtention du DESS	5
A. Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur : Baccalauréat ou équivalence	5
B. Diplôme le plus élevé obtenu avant l'entrée en DESS	6
C. La formation de DESS	6
D. Durée des études universitaires DESS inclus	8
CHAPITRE 2 : Le devenir des diplômés	9
I. Situation 6 mois après l'obtention du DESS	10
II. Situation 18 mois après l'obtention du DESS	11
III. Evolution du taux de chômage	12
CHAPITRE 3 : Les poursuites d'études après le DESS	13
CHAPITRE 4 : La situation professionnelle des diplômés en emploi	15
I. Nombre d'emplois occupés depuis l'obtention du DESS	16
II. Modalités d'insertion professionnelle	16
A. Temps de latence du premier emploi	16
B. Modalités d'accès à l'emploi	17
III. Caractéristiques de l'emploi	19
A. Nature du contrat de travail	19
B. Durée du temps de travail	20
C. Catégories socioprofessionnelles (CSP)	21
D. Salaire net mensuel	22
IV. Lieu d'exercice de l'emploi	25
A. Localisation de l'emploi	25
B. Structure de l'employeur	26
C. Taille de l'entreprise	26
D. Domaine d'activité de l'employeur	27
V. Utilisation de langues étrangères dans le cadre de l'activité professionnelle	27
VI. Regards sur l'emploi occupé	28

VII. Projection à 6 mois concernant l'activité professionnelle	28
CHAPITRE 5 : La recherche d'emploi	31
CONCLUSION	33
Zoom sur ... la variable « Sexe »	37
Zoom sur ... la variable « Domaine du DESS »	41
Zoom sur ... la variable « Série du bac »	51
Annexe 1 : Répartition des DESS par domaines professionnels et par université	55
Annexe 2 : Les poursuites d'études après l'obtention du DESS	57

INTRODUCTION

Le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) est un diplôme national à finalité professionnelle, créé en 1974 (arrêté du 16 avril 1974). De niveau Bac + 5, il sanctionne une formation spécialisée préparant directement à la vie professionnelle. Désormais, il constitue la voie professionnelle du cursus Master, créé en avril 2002 pour répondre à l'harmonisation des formations dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Cette étude régionale, réalisée par l'Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne (ORESBS), porte sur la dernière promotion de DESS : 2003-2004.

Les diplômés ont été interrogés en décembre 2005 sur leur situation 18 mois après l'obtention de leur diplôme en 2004.

Chacune des quatre universités de Bretagne (Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes 1 et Université Rennes 2 Haute Bretagne) a réalisé l'envoi des questionnaires, le recueil des données et les relances (postales et, ou téléphoniques), ainsi que la saisie informatique des questionnaires. L'ORESBS a réalisé l'analyse de cette étude régionale.

Cette enquête porte sur l'intégralité des DESS ouverts à la rentrée 2003-2004 dans chaque université, soit 78 DESS. 1697 diplômés ont été interrogés. 1044 d'entre eux ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponse de 62%.

Les 38% de non-réponses peuvent présenter un biais dans cette étude. En effet, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que les populations répondante et non-répondante présentent des caractéristiques identiques ou différentes. D'un point de vue méthodologique, les résultats présentés dans cette étude portent donc uniquement sur la population répondante (62%).

Ce rapport comprend une étude globale et des fiches techniques par domaine professionnel¹.

L'analyse permet de dégager 5 grands thèmes :

-  la présentation des diplômés (leur profil et leurs parcours d'études) (I),
-  leur situation 6 mois et 18 mois après l'obtention de leur diplôme (II).
-  les poursuites d'études après l'obtention du DESS (III)
-  la situation professionnelle des diplômés en emploi au moment de l'enquête (IV)
-  la recherche d'emploi (V).

¹ Nous avons classé les 78 DESS en 14 domaines professionnels, afin de permettre une meilleure lisibilité de l'analyse (Cf. Annexe 1, p 55).

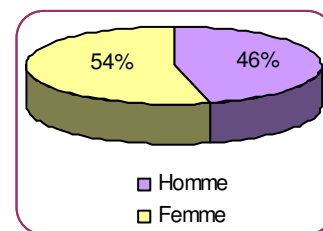
CHAPITRE 1 :

Présentation des répondants

I. Profil des répondants

A. Variable « sexe »

1044 diplômés ont participé à l'enquête, soit 484 hommes (46%) et 560 femmes (54%).

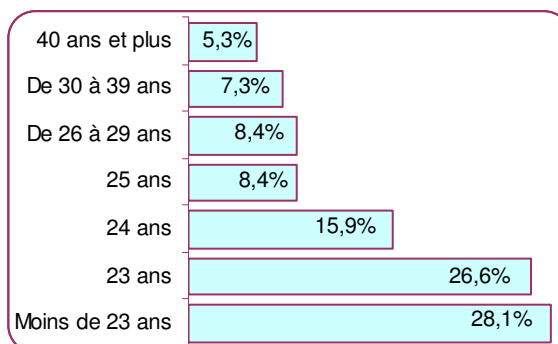


B. Age au moment de l'inscription en DESS

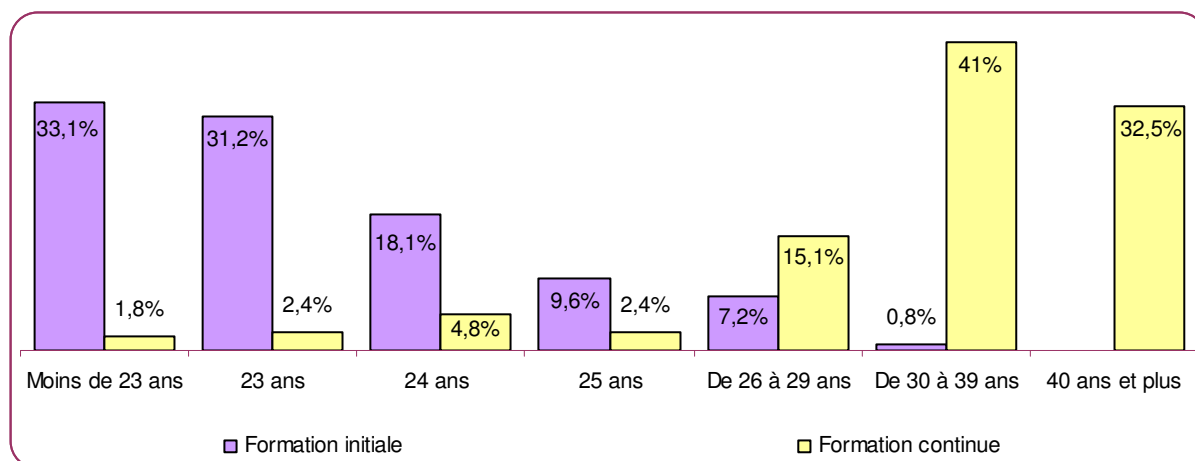
70,6% étaient âgés de moins de 25 ans au moment de l'inscription en DESS

24,1% étaient âgés de 25 à 39 ans.

5,3% avaient au moins 40 ans, le plus ancien étant âgé de 61 ans.



On observe d'importantes disparités selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).



92% des diplômés inscrits en formation initiale avaient moins de 26 ans lors de l'inscription en DESS.

73,5% des diplômés inscrits en formation continue étaient âgés de plus de 29 ans.

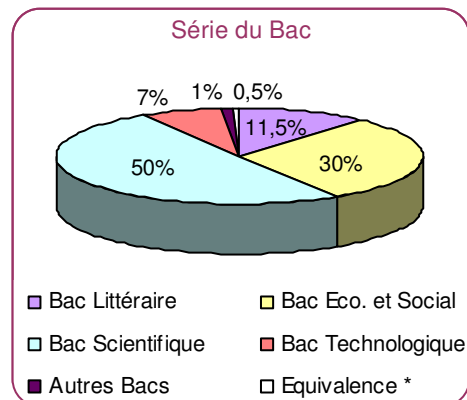
II. Parcours d'études jusqu'à l'obtention du DESS

A. Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur : Baccalauréat ou équivalence²

1. Série du bac

91,5% sont titulaires d'un Bac général. La filière Scientifique est la plus représentée avec 1 diplômé sur 2. Elle est suivie par la filière Economique et Sociale (30%).

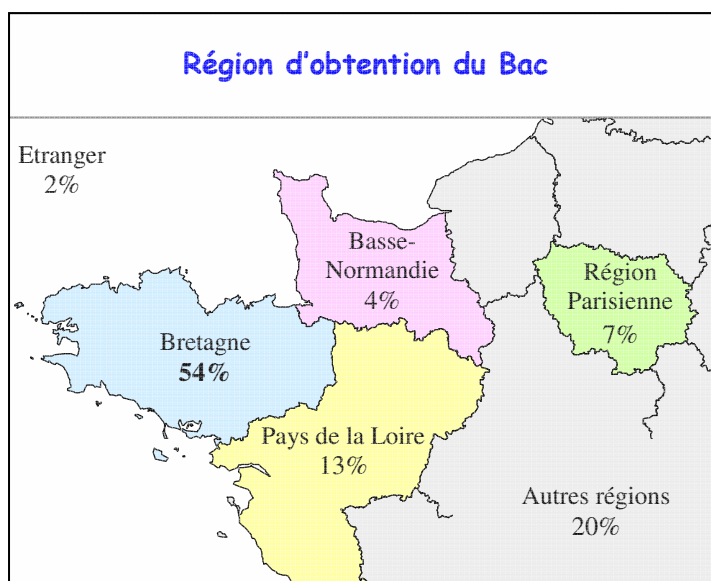
56 diplômés sont titulaires d'un Bac Technologique (7%). Il s'agit principalement de diplômés possédant un Bac STI (31 individus) ou un Bac STT (19 individus).



(* ESEU, DAEU, Titre étranger admis en équivalence)

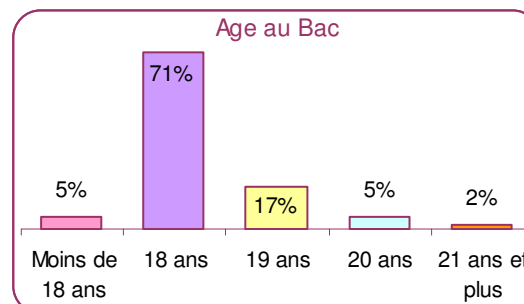
2. Région d'obtention du bac

54% des diplômés ont obtenu leur bac en Bretagne. 13% l'ont passé dans la région Pays de la Loire.



3. Age au bac

76% ont obtenu leur baccalauréat sans aucun retard (18 ans ou moins) dont 5% avec au moins un an d'avance. 17% ont eu besoin d'une année supplémentaire et ont validé leurs études secondaires à 19 ans.



² Afin de ne pas biaiser les résultats, nous avons exclu de cette partie les diplômés issus de la formation continue (16% de la population globale) dont le parcours est relativement atypique.

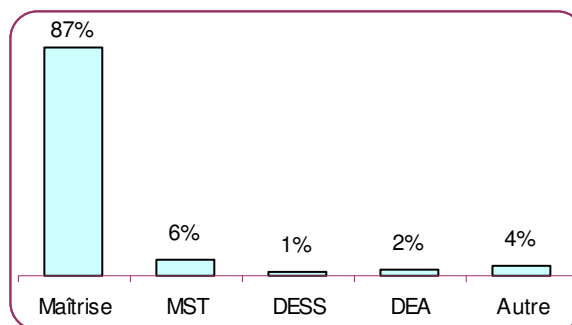
Cette partie concerne donc uniquement les diplômés inscrits en DESS au titre de la formation initiale.

B. Diplôme le plus élevé obtenu avant l'entrée en DESS³

87% des diplômés étaient titulaires d'une maîtrise avant d'entrer en DESS.

Seuls 3% possédaient déjà un Bac + 5 (DESS ou DEA).

Les autres diplômes ont été obtenus principalement dans les écoles d'ingénieurs, de commerce et des Beaux Arts.

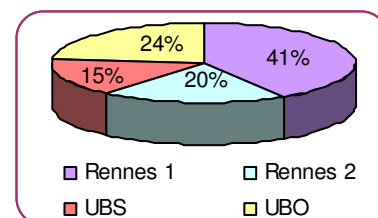


C. La formation de DESS⁴

1. Répartition des répondants selon l'établissement de formation

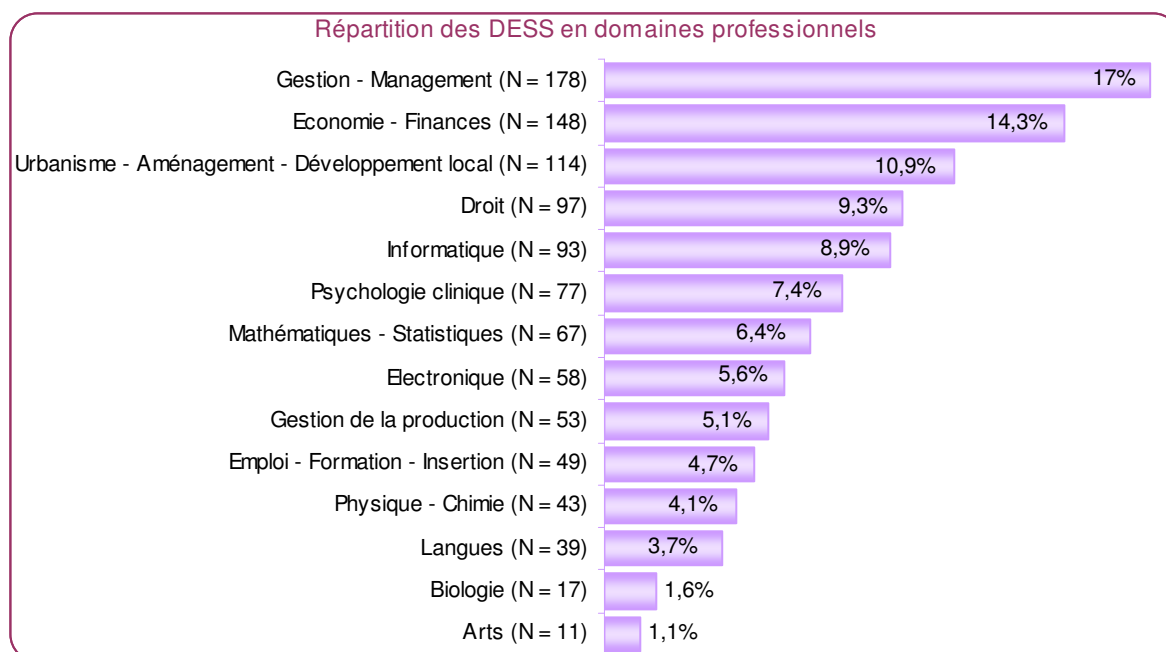
41% sont diplômés d'un DESS dispensé à l'Université de Rennes 1.

24% ont suivi leur formation de DESS à l'UBO, 20% à l'Université Rennes 2 et 15% à l'UBS.



2. Répartition des diplômés selon le domaine professionnel du DESS

Afin de faciliter l'analyse, nous avons regroupé les DESS en 14 domaines professionnels⁵.



³ Cette partie concerne uniquement les diplômés inscrits en formation initiale.

⁴ Cette partie concerne l'ensemble des répondants, qu'ils soient issus de la formation initiale ou de la formation continue.

⁵ Cf. Annexe 1, p 55.

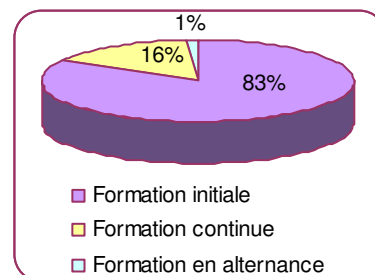
3 domaines se démarquent en terme d'effectifs :

- « Gestion – Management » : 178 individus soit 17% des répondants,
- « Economie – Finances » : 149 individus (14,3%),
- « Urbanisme – Aménagement – Développement local » : 114 individus (10,9%).

3. Régime d'inscription en DESS

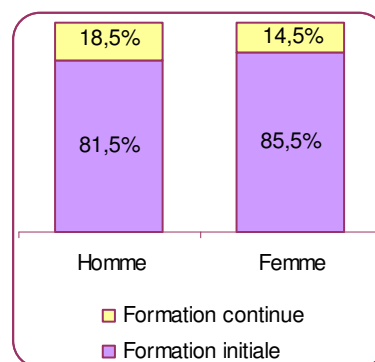
83% ont suivi leur DESS au titre de la formation initiale et 16% au titre de la formation continue (soit 168 diplômés).

8 individus ont suivi leur DESS en alternance. Il s'agit du DESS « Carrières bancaires et financières ». Etant donné le faible effectif concerné par ce régime d'inscription, nous ne représenterons pas cet item dans les graphiques suivants.

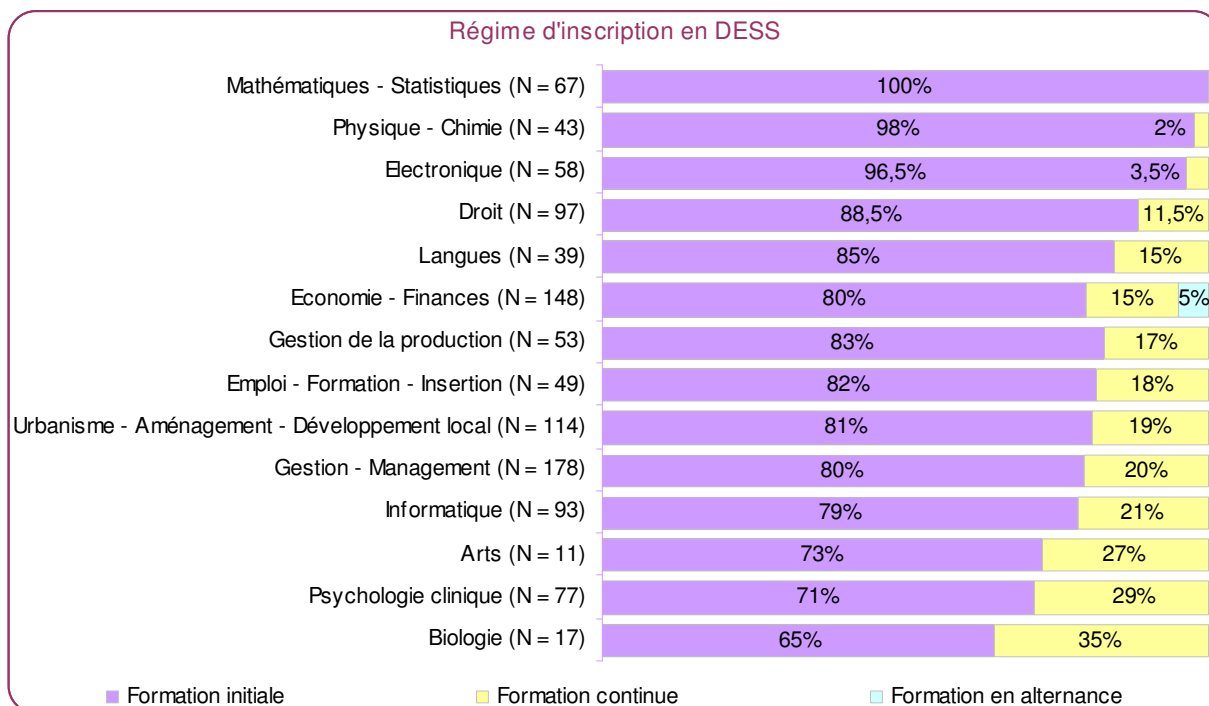


On observe des disparités selon la variable « sexe » ($p = 0,096$ « assez significatif »).

18,5% des hommes ont suivi leur formation de DESS au titre de la formation continue contre 14,5% pour les femmes.



Le régime d'inscription en DESS diffère selon la variable « domaine professionnel » ($p = 0,096$ « assez significatif »).



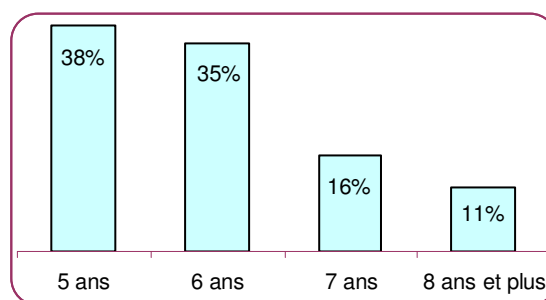
L'inscription en formation initiale est majoritaire dans tous les secteurs. Cependant, 3 domaines professionnels se démarquent par leur taux élevé de diplômés ayant suivi leur DESS au titre de la formation continue :

- 🚩 « Biologie » (35% soit seulement 6 individus),
- 🚩 « Psychologie clinique » (29% soit 22 individus),
- 🚩 « Arts » (27% soit seulement 3 individus).

Dans le domaine « Economie - Finances », les 5% d'individus inscrits en formation en alternance correspondent aux 8 diplômés du DESS « Carrières bancaires et financières ».

D. Durée des études universitaires DESS inclus⁶

38% ont obtenu leur DESS sans aucun retard, soit 5 ans après le baccalauréat. 35% ont eu besoin d'une année d'études supplémentaire.

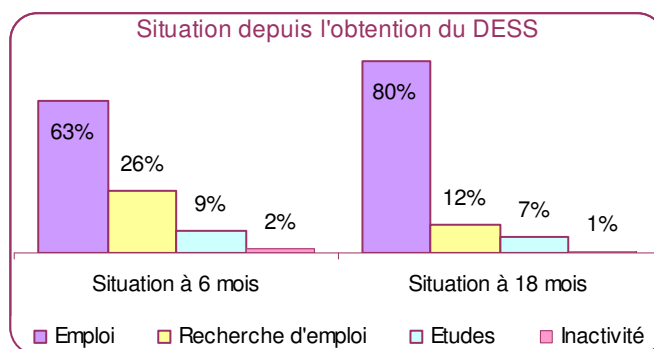


⁶ Cette partie concerne uniquement les diplômés inscrits en formation initiale.

CHAPITRE 2 :

Devenir des diplômés

Le graphique suivant présente l'évolution de la situation des diplômés depuis l'obtention du DESS.



La part de diplômés en emploi est passée de 63% à 6 mois à 80% à 18 mois, progressant ainsi de 27%.

Dans le même temps, le taux de diplômés en recherche d'emploi était de 26% à 6 mois et a chuté à 12% à 18 mois, enregistrant ainsi une diminution de 53,8%.

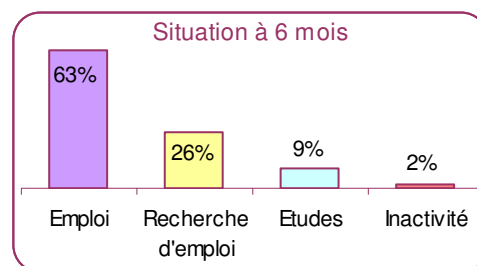
Les parties suivantes décrivent plus en détail les situations à 6 et 18 mois.

I. Situation 6 mois après l'obtention du DESS

6 mois après l'obtention de leur diplôme, 63% des diplômés (658 individus) exercent une activité professionnelle. 7 individus (0,7%) cumulent emploi et études⁷.

268 individus (26%) sont à la recherche d'un emploi.

97 répondants (9%) poursuivent des études.

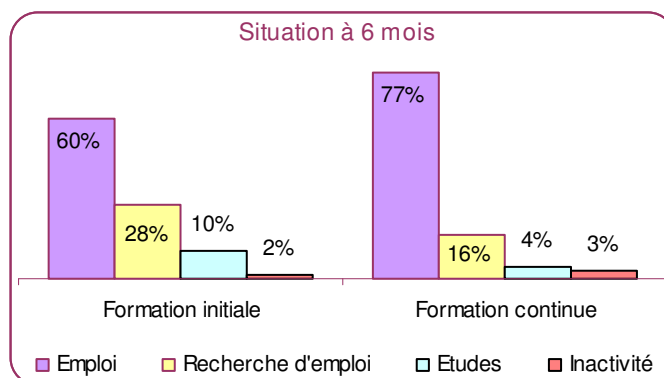


Selon le régime d'inscription en DESS

On constate d'importantes disparités selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).

77% des diplômés issus de la formation continue sont en emploi 6 mois après, contre 60% pour les inscrits en formation initiale.

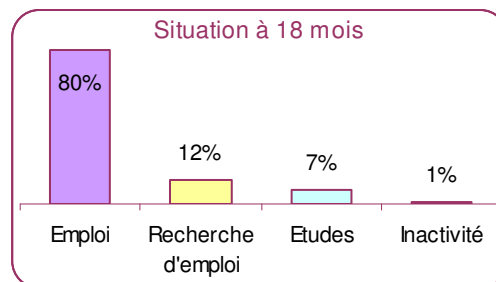
Parmi ces derniers, les 40% restants sont principalement en recherche d'emploi (28%) ou en études (10%).



⁷ 5 individus ont suivi leur DESS en formation initiale et 2 par le biais de la formation continue.

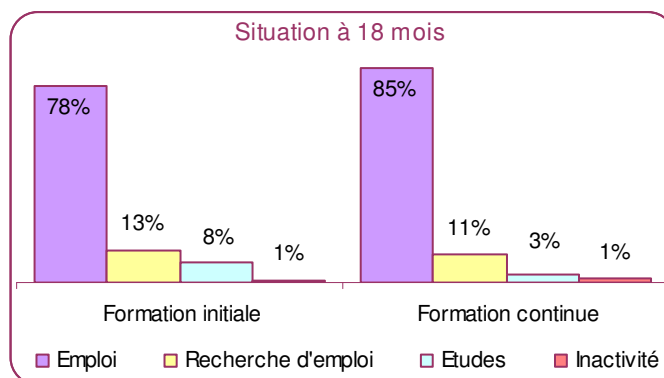
II. Situation 18 mois après l'obtention du DESS

1 an et demi après l'obtention de leur diplôme, 80% des répondants (817 individus) exercent une activité professionnelle. Parmi eux, 14 individus (1%) poursuivent des études tout en travaillant⁸. 128 individus (12%) sont à la recherche d'un emploi. 71 (7%) poursuivent des études.



🚩 Selon le régime d'inscription en DESS

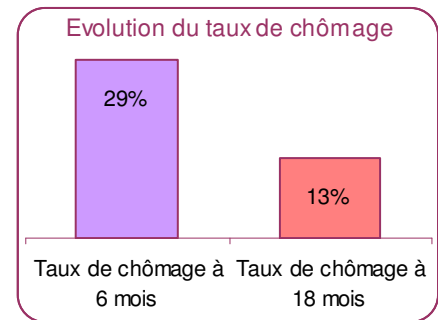
18 mois après l'obtention du DESS, l'écart entre les diplômés issus de la formation initiale et ceux issus de la formation continue s'est resserré.



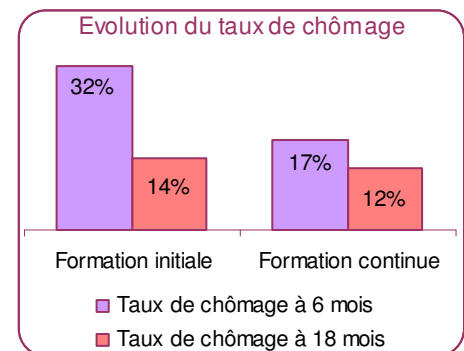
⁸ 8 individus ont suivi leur DESS en formation initiale et 6 par le biais de la formation continue.

III. Evolution du taux de chômage ⁹

6 mois après l'obtention du DESS, le taux de chômage pour la promotion 2004 atteint 29 % de la population active. 18 mois après le DESS, 13% des actifs sont demandeurs d'emploi.

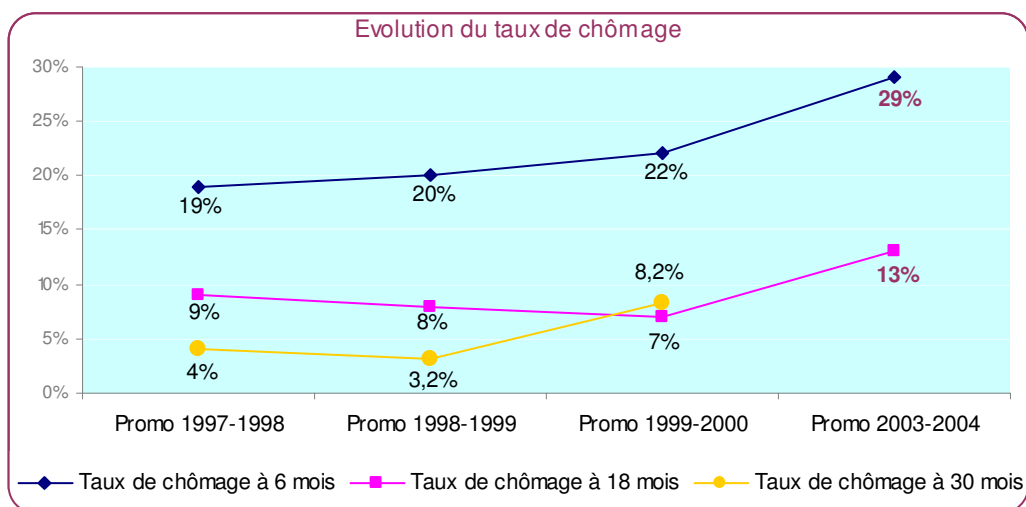


Le taux de chômage varie nettement selon le régime d'inscription en DESS. Ainsi, si le taux de chômage à 6 mois est de 17% pour les diplômés issus de formation continue, il atteint 32% pour ceux issus de la formation initiale. En revanche, 18 mois après le DESS, l'écart s'est nettement resserré.



On observe très peu de disparité entre le taux de chômage à 18 mois des hommes (13%) et celui des femmes (14%).

Il a nettement évolué entre les promotions 1997-1998 et 2003-2004.



La courbe du taux de chômage à 18 mois enregistrait une légère diminution entre les promotions 1997-1998 et 1999-2000. Puis, cette tendance s'est inversée. En effet, le taux de chômage à 30 mois s'est fortement accru, passant de 3,2% pour la promotion 1998-1999 à 8,2% au niveau de la promotion 1999-2000 (+ 156,25%). Cette tendance s'est nettement confirmée pour la promotion 2003-2004. En effet, le taux de chômage à 18 mois a considérablement augmenté (+ 85,7%) entre la promotion 1999-2000 et la promotion 2003-2004.

Le calcul du taux de chômage à 18 mois sur la base des DESS déjà existants en 1999-2000 n'entraîne aucun changement significatif. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que la hausse du taux de chômage est étroitement liée à la conjoncture économique. Cette progression du taux de chômage sera à examiner lors des prochaines études.

⁹ Taux de chômage = nombre de personnes à la recherche d'un emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes à la recherche d'un emploi) * 100.

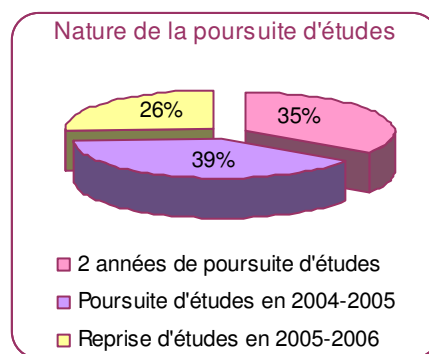
CHAPITRE 3 :

Les poursuites d'études après le DESS

139 individus ont poursuivi des études après le DESS, soit 13,4% des répondants. L'effectif étant réduit, les résultats suivants sont présentés uniquement à titre d'information.

Nous avons dressé une typologie des différents types de poursuites d'études après le DESS :

- Poursuite d'études uniquement en 2004-2005 ($N^{10}+1$) : 55 individus.
Au moment de l'enquête (18 mois après l'obtention du DESS), 36 d'entre eux exerçaient un emploi, 17 en recherchaient un et 2 étaient inactifs.
- Reprise d'études en 2005-2006 ($N+2$) : 36 individus.
6 mois après l'obtention du DESS, 12 occupaient un emploi, 20 en recherchaient un et 4 étaient inactifs. On peut donc supposer que les difficultés d'insertion rencontrées après l'obtention du DESS représentent un facteur important dans le choix de la reprise d'études.
- Deux années de poursuite d'études de 2004 à 2006 ($N+1$ et $N+2$) : 48 individus.



Vous retrouverez en annexe 2 les intitulés d'études répartis en fonction de cette typologie.

Le taux de poursuite d'études varie selon le régime d'inscription en DESS.

124 diplômés issus de formation initiale (14%) ont poursuivi des études après le DESS contre seulement 15 individus pour la formation continue (9%).

Parmi les diplômés ayant poursuivi des études l'année suivant l'obtention du DESS ($N+1$), 60 ont réussi leurs examens (67%), 15 ont échoué (17%) et 14 ne connaissaient pas encore leurs résultats au moment de l'enquête (16%). 15 individus n'ont pas répondu à cette question.

¹⁰ N correspond à l'année universitaire de la formation de DESS, soit l'année 2003-2004. L'année $N + 1$ équivaut donc à l'année suivante, soit l'année 2004-2005. L'année $N + 2$ concerne l'année 2005-2006.

CHAPITRE 4 :

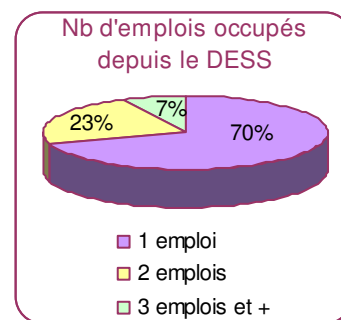
La situation professionnelle des diplômés en emploi

Les informations traitées dans cette partie portent uniquement sur les 832 diplômés exerçant un emploi 18 mois après l'obtention du DESS (soit 80% de notre effectif global).

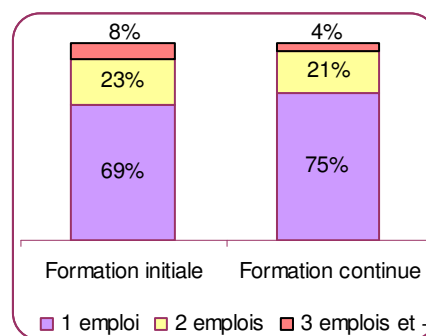
Afin de décrire le plus fidèlement la situation professionnelle, tous les résultats sont présentés distinctement pour les diplômés issus de la formation initiale et pour les diplômés ayant suivi leur DESS au titre de la formation continue. Cependant, les diplômés en emploi issus de la formation continue représentent seulement 141 individus. Les résultats les concernant sont donc présentés uniquement à titre d'information.

I. Nombre d'emplois occupés depuis l'obtention du DESS

70% des diplômés ont occupé un seul emploi depuis l'obtention du DESS.



69% des diplômés issus de la formation initiale ont exercé un seul emploi depuis le DESS contre 75% de ceux ayant suivi le DESS en formation continue.

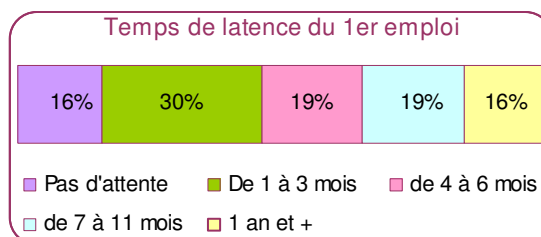


II. Modalités d'insertion professionnelle

A. Temps de latence du premier emploi ¹¹

Cette enquête ne comportait pas de question sur le 1er emploi. De ce fait, les informations sur le temps de latence concernent uniquement les diplômés ayant occupés un seul emploi depuis l'obtention du DESS ¹².

65% ont obtenu leur premier emploi en moins de 7 mois. 16% ont accédé à leur 1^{er} emploi immédiatement après la sortie de DESS.

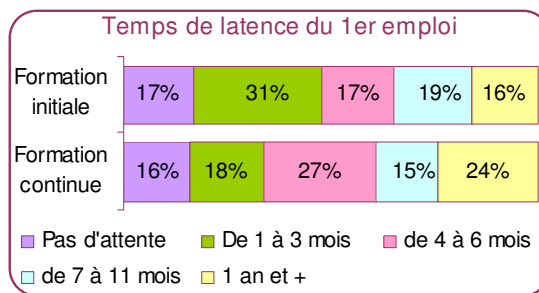


¹¹ Le temps de latence n'était pas demandé dans le questionnaire. En revanche, la date de recrutement dans l'emploi était renseignée par les diplômés. Le temps de latence équivaut donc à la différence entre la date d'obtention du DESS et la date de recrutement.

¹² Dans les prochaines études, des items sur le 1^{er} emploi seront automatiquement insérés dans le questionnaire. Nous pourrions ainsi fournir ces informations pour l'ensemble des diplômés.

Le temps de latence du 1^{er} emploi varie selon le régime d'inscription en DESS.

Ainsi, 48% des diplômés issus de la formation initiale ont trouvé leur 1^{er} emploi en moins de 4 mois (34% pour les diplômés issus de la formation continue). 24% des diplômés de formation continue ont attendu au moins un an avant de trouver leur 1^{er} emploi (formation initiale : 16%).



B. Modalités d'accès à l'emploi

Les modes d'accès à l'emploi diffèrent selon que l'emploi exercé 18 mois après le DESS correspond ou non au 1^{er} emploi ($p = 0,001$).

MODES D'ACCES A L'EMPLOI OCCUPE 18 MOIS APRES L'OBTENTION DU DESS		
	Il s'agit du 1 ^{er} emploi	Il s'agit au moins du 2 ^{ème} emploi
A la suite de stages	28,8%	14,7%
Candidature Spontanée	18,6%	21,9%
Annonce (autre que APEC-ANPE)	14,7%	16,5%
Relations personnelles	11,2%	20,2%
ANPE-APEC	11%	12,9%
Intérim	2,8%	4%
Cabinet de recrutement	2,8%	2,5%
Concours	1,6%	0,8%
Association d'anciens élèves	1%	
Autre	7,5%	6,5%
Total	100%	100%

Ainsi, 28,8% des diplômés qui exercent toujours leur 1^{er} emploi au moment de l'enquête l'ont obtenu à la suite de stages.

Pour ceux qui occupent au moins leur 2^{ème} emploi, les moyens d'accès à l'emploi les plus fréquemment cités sont l'envoi de candidatures spontanées (21,9%) et les relations personnelles (20,2%).

Les modes d'accès à l'emploi varient selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).

MODES D'ACCES A L'EMPLOI OCCUPE 18 MOIS APRES L'OBTENTION DU DESS		
	Formation initiale	Formation continue
A la suite de stages	27%	12%
Candidature Spontanée	19%	20%
Annonce (autre que APEC-ANPE)	15%	17%
Relations personnelles	14%	17%
ANPE-APEC	13%	4%
Intérim	4%	
Cabinet de recrutement	2%	5,5%
Concours	1%	5,5%
Association d'anciens élèves	1%	1%
Autre	4%	18%
Total	100%	100%

Concernant les diplômés issus de la formation initiale, les stages (27%) et l'envoi de candidatures spontanées (19%) arrivent en tête des moyens utilisés pour accéder à l'emploi exercé 18 mois après le DESS. Pour les diplômés issus de la formation continue, les candidatures spontanées (20%), les relations personnelles (17%) et la réponse à une annonce hors ANPE-APEC (17%) sont les principaux moyens ayant permis d'obtenir cet emploi.

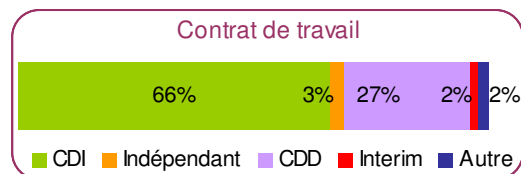
L'item « autre » a été cité par 18% des diplômés issus de formation continue, soit 25 individus. Cela concerne principalement des individus ayant créé leur propre entreprise (7 individus), des personnes ayant conservé l'emploi exercé avant d'entrer en DESS (6 individus) ou ayant bénéficié d'une promotion interne (5 individus).

III. Caractéristiques de l'emploi

A. Nature du contrat de travail

69% des diplômés occupent un emploi « stable »¹³ (66% ont un CDI et 3% sont indépendants).

29% occupent un emploi « précaire »¹⁴ (CDD : 27%, Intérim : 2%)



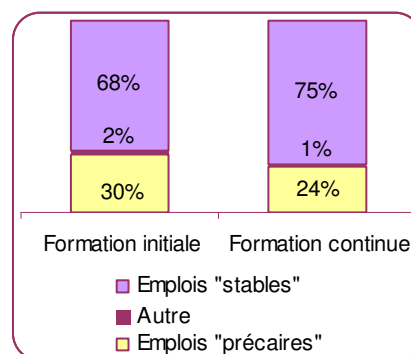
Les autres types de contrat de travail sont principalement des Contrats Nouvelles Embauches (6 individus), des contrats de type Volontariat Internationale en Entreprise (5 individus) et des contrats de collaborateur (3 individus).

Autres contrats de travail (en effectifs)

Contrat Nouvelles Embauches	6
Volontariat International en Entreprise	5
Contrat de collaborateur	3
Portage salarial	1
Mandataire social	1
Contrat de qualification	1

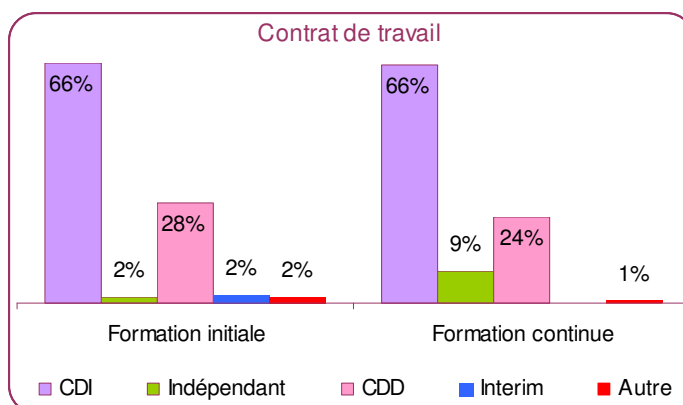
Les diplômés issus de la formation continue sont plus nombreux à occuper un emploi « stable » : 75% contre 68% pour ceux issus de la formation initiale.

30% des diplômés de formation initiale exercent un emploi « précaire » (24% pour ceux de formation continue).



Si la part des postes en CDI est identique, l'écart concernant les emplois « stables » se creuse au niveau de la catégorie « indépendant ». En effet, seuls 2% des diplômés issus de la formation initiale sont indépendants alors que chez les diplômés issus de la formation continue, ce taux atteint 9%.

Les emplois en CDD sont plus fréquents chez les diplômés de formation initiale : 28% contre 24% chez les diplômés ayant repris des études.

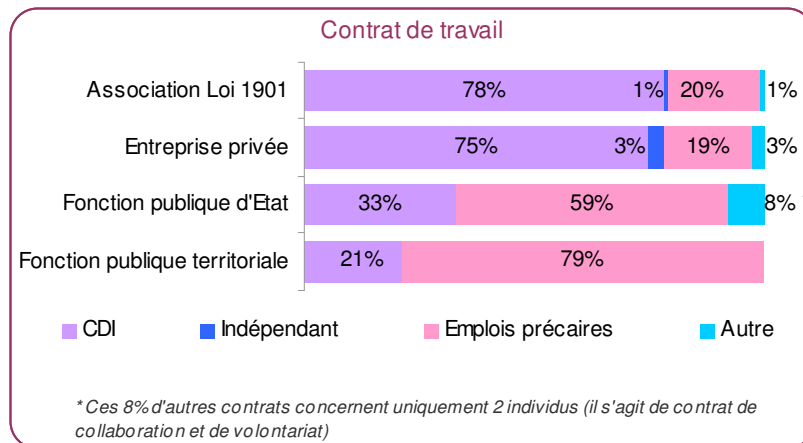


¹³ Sont regroupés ici dans la catégorie « emploi stable » les emplois en « CDI », les emplois de « Titulaire de la fonction publique » ainsi que les emplois « indépendants ».

¹⁴ La catégorie « emploi précaire » regroupe les emplois en « CDD », de « Contractuel de la fonction publique » et les emplois « intérimaires ».

Le contrat de travail diffère en fonction du type de structure ($p = 0,001$).

Ainsi, alors que seuls 19% des diplômés travaillant au sein d'une entreprise privée occupent un emploi précaire, ce taux atteint 59% dans la fonction publique d'Etat et s'élève à 79% dans la fonction publique territoriale.

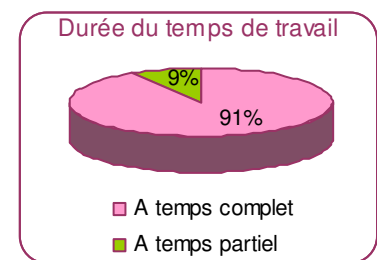


B. Durée du temps de travail

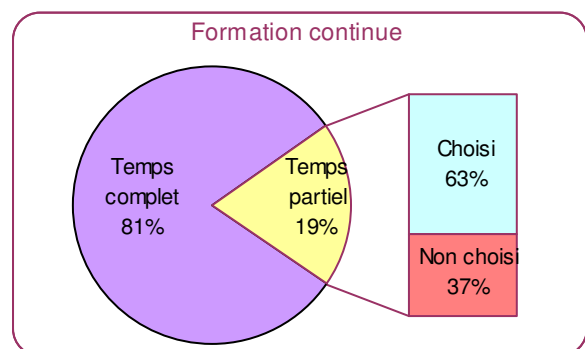
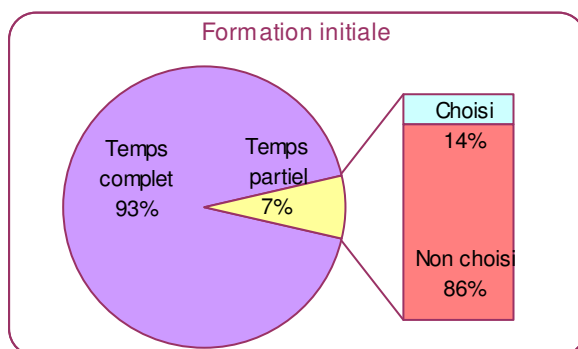
91% des diplômés travaillent à temps complet. 74 individus (9%) ont un contrat à temps partiel.

15 individus n'ont pas précisé la quotité de leur temps partiel. La quotité médiane correspond à 50%. Les emplois à temps partiel renseignés se répartissent de la façon suivante :

- Inférieur à 50% : 16 individus,
- Egal à 50% : 20 individus,
- Supérieur à 50% : 23 individus.



Les postes à temps plein sont largement majoritaires quelque soit le régime d'inscription en DESS.

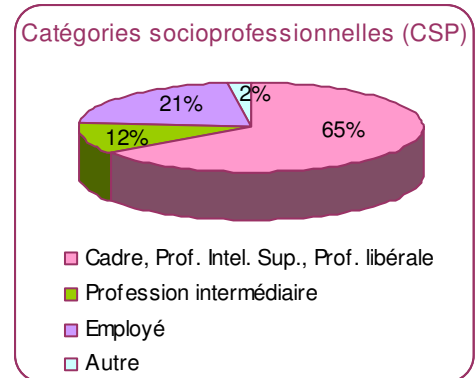


On observe toutefois de nettes disparités ($p = 0,001$). Seuls 7% des diplômés issus de la formation initiale travaillent à temps partiel. En revanche, la part des emplois à temps partiel atteint 19% chez les répondants ayant suivi leur DESS au titre de la formation continue. Il s'agit en majorité d'emplois à temps partiel contraint chez les diplômés issus de la formation initiale. En revanche, la tendance est inversée chez les individus issus de la formation continue : 63% ont fait le choix de travailler à temps partiel, ce qui peut certainement expliquer la part plus importante d'emplois à temps partiel.

Les diplômés issus de formation continue étant plus âgés¹⁵, on peut émettre l'hypothèse suivante : le choix de travailler à temps partiel peut être un moyen de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

C. Catégories socioprofessionnelles (CSP)

65% des diplômés se classent dans la CSP « Cadre, Profession intellectuelle supérieure, Profession libérale », 12 % dans la CSP « Profession intermédiaire » et 21% dans la catégorie « Employé ».



Etant donnée la proportion relativement importante des postes classés dans l'item « employé », nous avons examiné plus finement les intitulés de ces emplois. Il apparaît que nombre de ces postes sont sous-qualifiés par les répondants alors qu'ils correspondent objectivement à une CSP de niveau supérieur, de type « cadre » ou « profession intermédiaire ». A titre d'exemple, 37,5% des titulaires d'un DESS de Droit se sont classés dans la CSP « Employés » alors que beaucoup d'entre eux occupent un poste de juriste ou de conseiller juridique.

Après un examen approfondi des intitulés d'emplois des 173 diplômés de la CSP « employés », nous avons relevé un écart important entre la perception qu'ils ont de leur poste et la fonction occupée réellement.

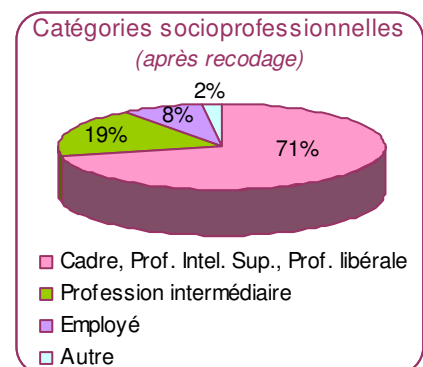
Sur les 173 diplômés qui se sont classés dans la CSP « employés », 162 nous ont précisé l'intitulé exact de leur poste. Ainsi, seul un tiers d'entre eux occupe réellement un poste de type « employé » (ex : auxiliaire vie scolaire, employé libre service, agent des services hospitaliers, employé de commerce, ...).

42% appartiennent à la CSP « profession intermédiaire » (ex : technicien territorial, conseiller emploi, éducateur spécialisé, technico-commercial, technicien en électronique, ...).

Un quart occupe un emploi relevant de la CSP « Cadre, Profession intellectuelle supérieure, Profession libérale » (ex : psychologue du travail, statisticien, contrôleur de gestion, ingénieur informaticien, juriste, analyste financier, chimiste, ...).

Nous avons fait le choix de recoder cette question en tenant compte de ces « erreurs » de positionnement au niveau de la CSP.

Ce recodage des CSP semble plus en adéquation avec les fonctions occupées par les diplômés. Ainsi, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est la CSP « Cadre, Profession intellectuelle supérieure, Profession libérale » (71%), elle est suivie par la catégorie « Profession intermédiaire » (19%) et enfin celle d'« Employé » (8%).



¹⁵ Rappelons que 73,5% d'entre eux avaient de plus de 29 ans au moment de l'inscription en DESS.

Nous nous sommes interrogés sur les raisons de ces « erreurs » de positionnement. Les deux hypothèses suivantes peuvent être émises :

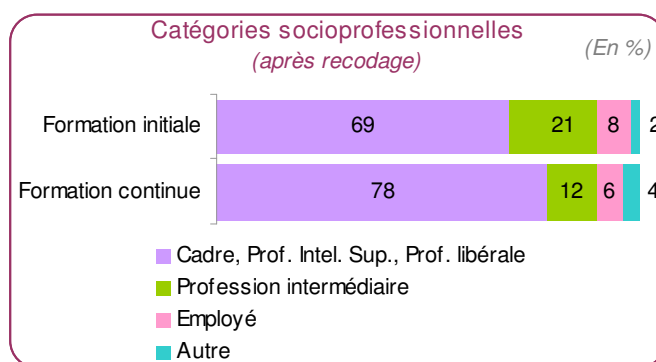
- 🚩 La notion de catégorie socioprofessionnelle ne semble pas toujours très explicite pour les jeunes diplômés.
- 🚩 Une certaine confusion entre statut et stabilité de l'emploi (relative au contrat de travail) peut expliquer en partie cette déqualification des emplois.

Pour la prochaine étude que réalisera l'ORESB, nous joindrons au questionnaire une nomenclature plus détaillée des catégories socioprofessionnelles afin de réduire au maximum les erreurs de classement.

Nous constatons que la catégorie socioprofessionnelle (après recodage) varie selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,038$ « significatif »).

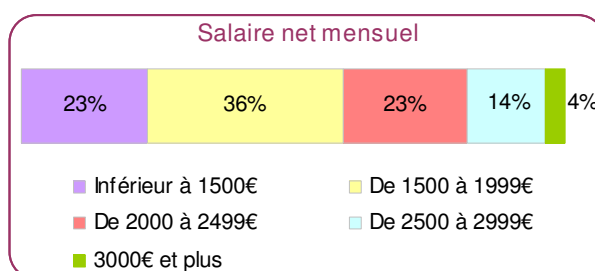
Ainsi, l'accès au statut de « cadre » est plus fréquent chez les individus issus de la formation continue (78%).

Cela peut s'expliquer par le fait que ces derniers ont déjà acquis une expérience professionnelle avant d'entrer en DESS. Cette dernière, renforcée par l'obtention de leur diplôme Bac + 5 leur permet d'être recrutés sur des postes de niveau « cadre » plus rapidement que les diplômés issus de la formation initiale.



D. Salaire net mensuel

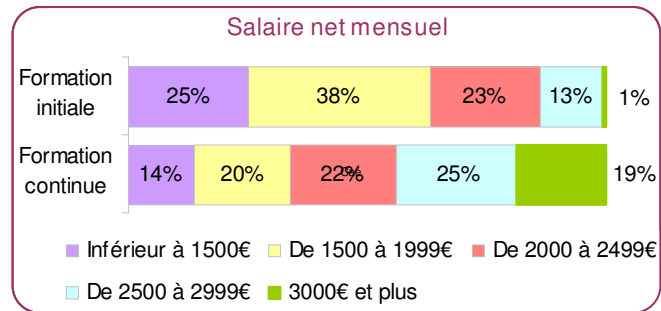
Les informations relatives au salaire net mensuel sont calculées sur la base de la population exerçant un emploi à temps complet au moment de l'enquête.



18 mois après l'obtention de leur diplôme, les diplômés perçoivent un salaire net mensuel médian de 1800 € (soit 21600 € annuel).

✚ Selon la variable « régime d'inscription en DESS »

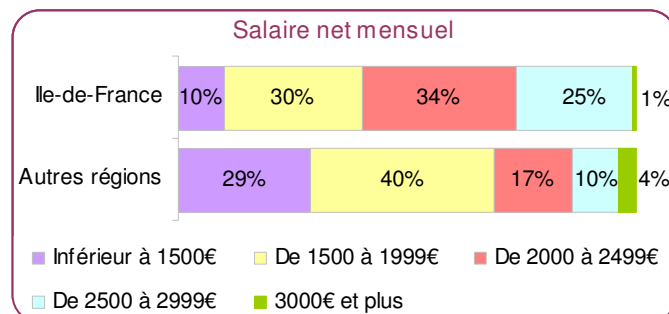
On observe des disparités selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).



Pour les répondants issus de la formation initiale, le salaire net mensuel médian est de 1750 € (21000 € annuel). Chez les diplômés ayant suivi leur DESS au titre de la formation continue, il atteint 2250 € (27000 € annuel). Nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : cette différence de rémunération de 500 € en faveur des diplômés issus de la formation continue peut s'expliquer notamment par le fait que ces derniers avaient déjà acquis une certaine expérience professionnelle avant d'entrer en DESS. Ceci peut être un atout pour négocier la rémunération lors de l'entretien de recrutement.

✚ Selon la variable « localisation de l'emploi »

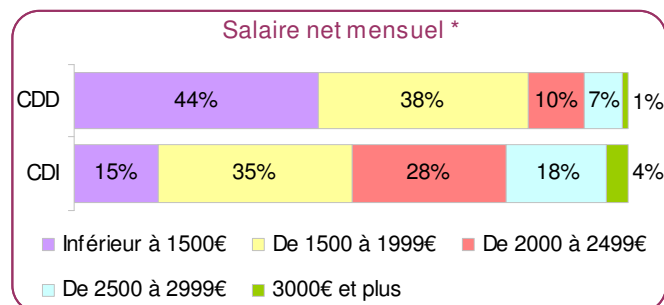
Le salaire net mensuel médian varie nettement selon la localisation de l'emploi ($p = 0,001$).



S'il atteint 2083 € en Ile-de-France (24996 € annuel), il est de 1667 € dans les autres régions (20004 € annuel).

✚ Selon la variable « contrat de travail »

On observe des disparités salariales importantes selon le type de contrat de travail ($p = 0,001$).

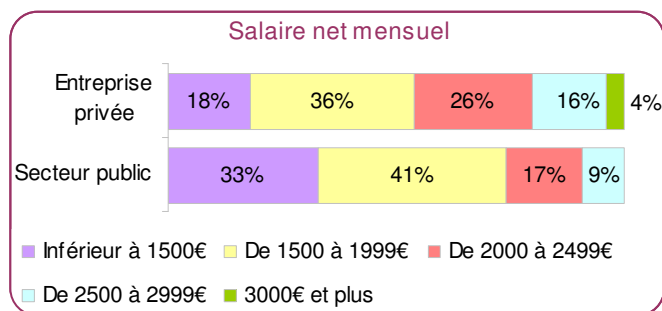


** les items « indépendant » et « intérim » ne sont pas représentés car ils concernent des effectifs trop réduits*

Le salaire net mensuel médian des diplômés en CDI atteint 1985 € (soit 23820 € annuel) alors que pour ceux en CDD, il est de 1500 € par mois (soit 18000 € annuel).

✚ Selon la variable « structure de l'employeur »

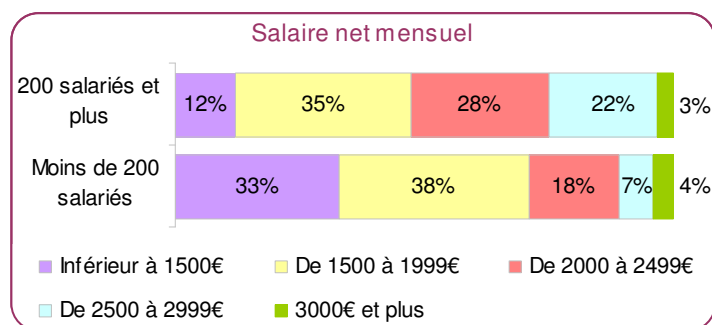
Le salaire net mensuel varie selon le type de structure ($p = 0,002$).



Les diplômés travaillant dans une entreprise privée perçoivent un salaire net mensuel médian de 1900 € (22800 € annuel) alors que leurs homologues du secteur public gagnent 1590 € par mois (19080 € annuel).

✚ Selon la variable « Taille de l'entreprise »

Le salaire net mensuel diffère selon la taille de l'entreprise ($p = 0,001$).



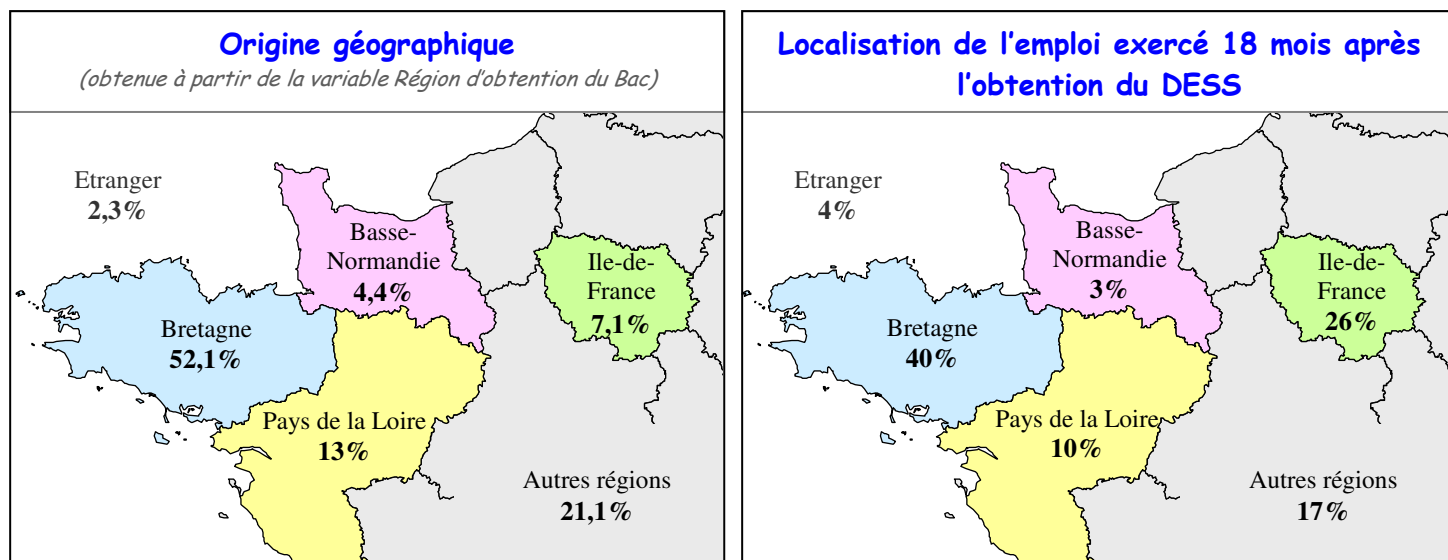
Le salaire net mensuel médian est plus élevé dans les grandes entreprises. Il atteint 2000 € (24000 € / an) dans une entreprise de 200 salariés et plus tandis qu'il plafonne à 1650 € (19800 € / an) dans une entreprise de moins de 200 salariés.

IV. Lieu d'exercice de l'emploi

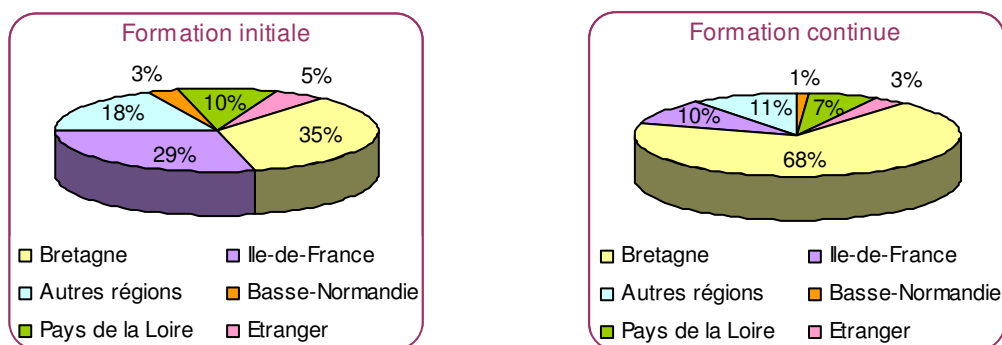
A. Localisation de l'emploi

18 mois après l'obtention de leur DESS, 4 diplômés sur 10 exercent leur emploi en Bretagne¹⁶.

Si l'on compare ces données avec la région d'obtention du baccalauréat, on constate que les mobilités se font uniquement au profit de la région Ile-de-France. En effet, 26% des diplômés travaillent en région parisienne alors qu'ils sont seulement 7,1% à avoir obtenu leur baccalauréat en Ile-de-France (soit un solde migratoire de + 18,9% pour l'Ile-de-France).



Le lieu d'exercice de l'emploi varie nettement selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).



Ainsi, la mobilité géographique est plus limitée chez les diplômés issus de la formation continue. En effet, ces derniers sont nombreux à exercer en Bretagne (68% contre seulement 35% pour ceux issus de la formation initiale). Seuls 10% travaillent en Ile-de-France (contre 29% pour les formations initiales).

Deux hypothèses peuvent apporter un éclairage concernant cette disparité :

- Les diplômés issus de la formation continue sont plus âgés¹⁷. Leur vie familiale peut donc constituer un frein à une éventuelle mobilité géographique. Concilier vie professionnelle et vie familiale devient un critère important dans le choix d'un emploi.

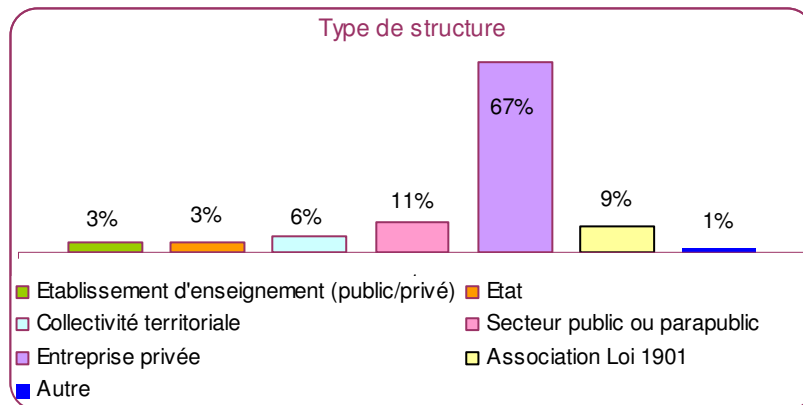
¹⁶ Dont 18% en Ile-et-Vilaine, 13% dans le Finistère, 4% dans les Côtes-d'Armor et 5% dans le Morbihan.

¹⁷ Rappelons que 76% d'entre eux sont âgés de plus de 31 ans.

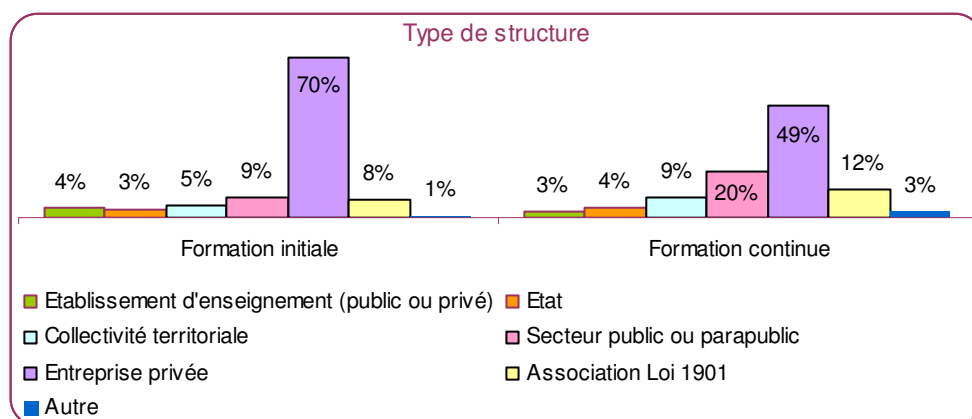
- De plus, ils avaient déjà acquis une expérience professionnelle avant l'entrée en DESS. Celle-ci les a probablement aidés à développer un réseau. Ces deux facteurs leur ont certainement permis de trouver rapidement un emploi au niveau local.

B. Structure de l'employeur

Les entreprises privées restent les principaux employeurs des jeunes diplômés (67%). Ensuite, nous trouvons le secteur public ou parapublic (11%), puis les associations loi 1901 (9%).



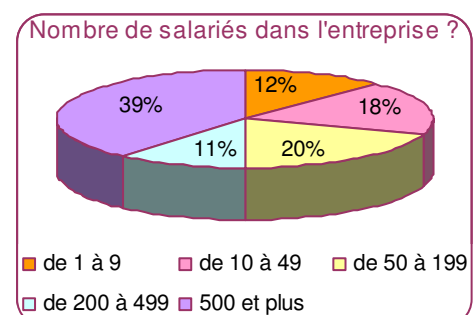
Toutefois on observe de nettes disparités selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,001$).



Ainsi, si 70% des diplômés issus de formation initiale travaillent dans une entreprise privée, ce taux chute à 49% pour ceux issus de la formation continue. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à exercer dans le secteur public ou parapublic (20%) ou dans une association (12%).

C. Taille de l'entreprise

1 diplômé sur 2 travaille dans une entreprise qui compte au moins 200 salariés. 39% d'entre eux exercent leur activité dans des structures de 500 salariés et plus.

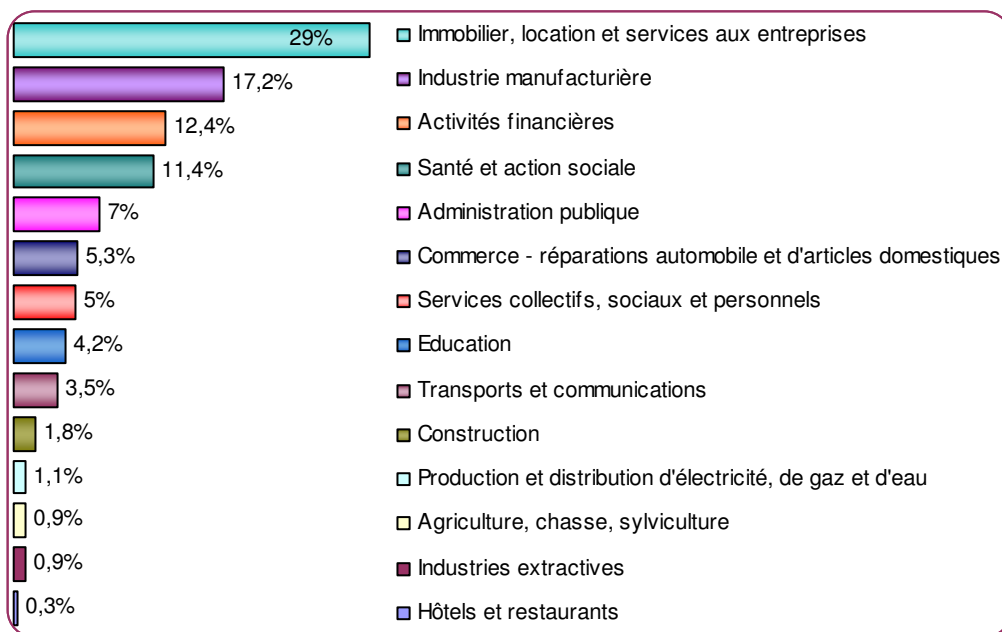


D. Domaine d'activité de l'employeur

Cette classification a été réalisée à partir de la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

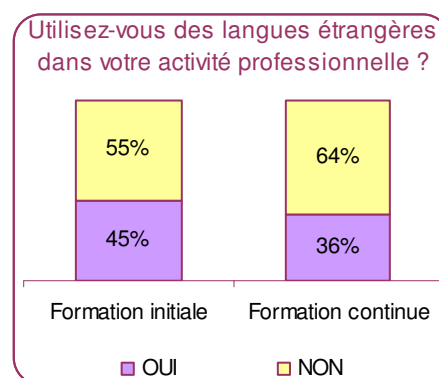
Le domaine d'activité « Immobilier, location et services aux entreprises » prédomine avec 29% des diplômés. Cela s'explique notamment par le fait qu'il s'agit d'un vaste domaine regroupant à la fois les « activités immobilières », les « activités informatiques », les activités de « recherche et développement » et les « services fournis principalement aux entreprises » (notamment les activités juridiques, comptables, de nettoyage, de sélection de personnel).

Le domaine « Industrie manufacturière » se situe en seconde position (17,2%). Il est suivi par le domaine « Activités financières » (12,4%).



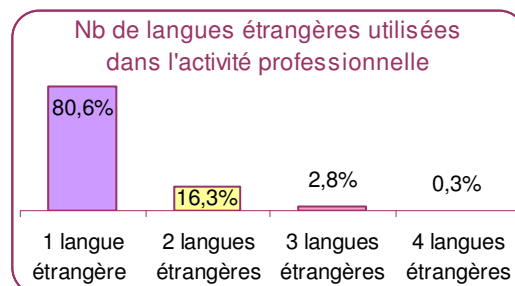
V. Utilisation de langues étrangères dans le cadre de l'activité professionnelle

43% des répondants utilisent au moins une langue étrangère dans leur activité professionnelle : les diplômés issus de la formation initiale à hauteur de 45% contre 36% pour ceux issus de la formation continue.



La grande majorité d'entre eux (80,6%) utilisent une seule langue étrangère.

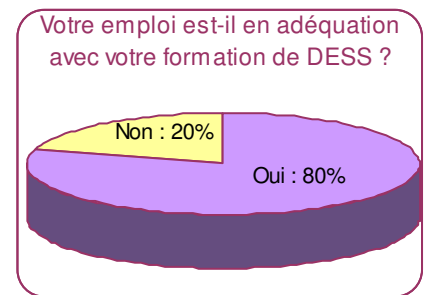
Les 3 langues étrangères les plus utilisées sont l'anglais (81%), l'allemand (8%) et l'espagnol (5%).



VI. Regards sur l'emploi occupé

8 répondants sur 10 considèrent que leur emploi est en adéquation avec leur formation de DESS.

On n'observe aucune disparité selon le régime d'inscription en DESS.



L'adéquation entre l'emploi et la formation de DESS est fortement liée aux conditions d'exercice de l'emploi.

Ainsi, si 86% des cadres considèrent que leur emploi est en adéquation avec leur formation de DESS, ce taux chute à 58% chez les employés.

De même, ce taux atteint 81% pour les diplômés travaillant à temps complet (seulement 67% pour ceux à temps partiel).

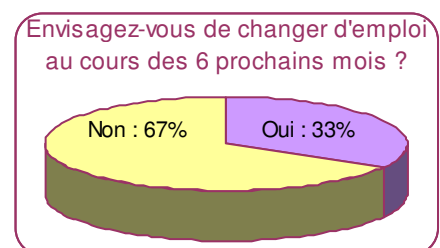
Enfin, il atteint 89% pour les répondants percevant un salaire compris entre 2500 et 2999 € contre 69% pour ceux gagnant moins de 1500 €.

Alors qu'en moyenne 80% des diplômés estiment que leur emploi est en adéquation avec leur formation de DESS, nous constatons que 4 DESS se démarquent avec un taux inférieur à 44% :

- Ingénierie juridique et financière : taux d'adéquation entre l'emploi et le DESS de 43%.
- Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle : 33%
- Droit des activités maritimes : 30%
- Entrepreneuriat et développement de projets : 20%.

VII. Projection à 6 mois concernant l'activité professionnelle

1 diplômé sur 3 envisage de changer d'emploi au cours des 6 mois suivant l'enquête.



Les perspectives d'avenir professionnel varient fortement selon les conditions d'exercice de l'emploi.

🚦 Selon le salaire net mensuel ($p = 0,001$)

Ainsi, 49% des diplômés qui perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1500 € envisagent de changer d'emploi contre seulement 27% de ceux qui gagnent au moins 1500 € par mois.

 Selon le type de contrat de travail ($p = 0,001$)

55% des diplômés exerçant un emploi « précaire » (CDD, Intérim) envisagent de changer d'emploi au cours des 6 prochains mois contre seulement un quart de ceux travaillant en CDI et 14% des indépendants.

 Selon la durée du temps de travail ($p = 0,009$)

47% des individus travaillant à temps partiel envisagent de changer d'emploi au cours des 6 prochains mois contre seulement 31% de ceux travaillant à temps complet.

 Selon la structure de l'employeur ($p = 0,005$)

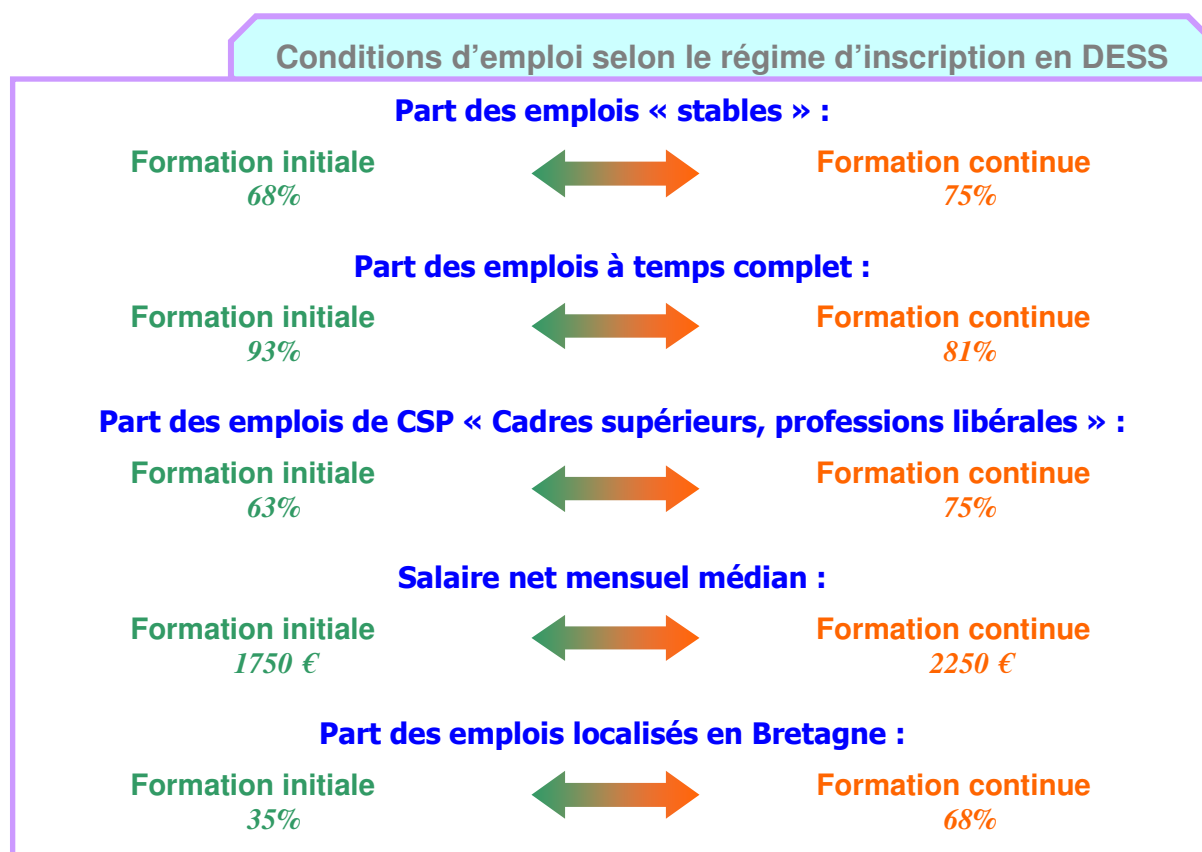
59% des diplômés travaillant dans un établissement d'enseignement et 43% de ceux travaillant dans une association envisagent de changer d'emploi.

Quelques points à retenir

La part des diplômés en emploi a nettement progressé depuis la sortie de DESS, passant de 63% (insertion à 6 mois) à 80% (insertion à 18 mois).

70% des diplômés exercent toujours leur premier emploi au moment de l'enquête.

Concernant les conditions d'exercice de l'emploi occupé au moment de l'enquête, on relève des disparités importantes selon le régime d'inscription en DESS.



Les diplômés issus de la formation continue bénéficient de meilleures conditions d'insertion que ceux issus de la formation initiale, tant au niveau du type de contrat, de la CSP ou du salaire. Ceci est très certainement le résultat de leur expérience professionnelle déjà acquise avant le DESS.

En revanche, ils sont plus nombreux à travailler à temps partiel (19% contre 7% pour ceux issus de la formation initiale). Or, pour 63% d'entre eux, travailler à temps partiel relève d'un choix. Ils sont plus âgés¹⁸ et il s'agit majoritairement de femmes¹⁹. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que les diplômés de formation continue sont probablement plus nombreux à faire ce choix afin de mieux gérer leurs contraintes familiales.

D'autre part, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle peut expliquer en partie leur mobilité géographique moins importante. De plus, l'expérience professionnelle acquise avant le DESS leur a certainement permis de développer un « réseau », facilitant leur insertion professionnelle sur la région Bretagne.

¹⁸ 73,5% des diplômés inscrits en formation continue étaient âgés de plus de 29 ans au moment de l'inscription en DESS

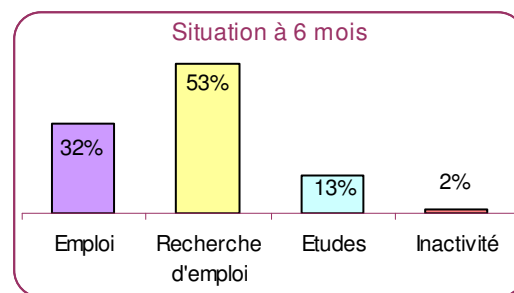
¹⁹ 85% des diplômés de formation continue travaillant à temps partiel sont des femmes. Toutefois, ce pourcentage représente seulement 23 individus.

CHAPITRE 5 :

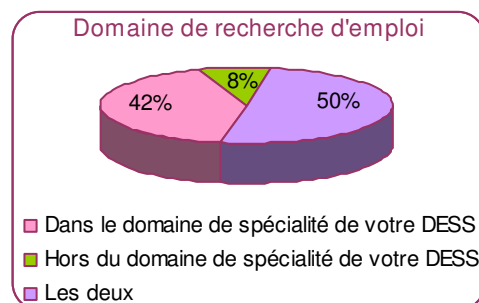
La recherche d'emploi

128 diplômés (12%) recherchent un emploi 18 mois après l'obtention du DESS. L'effectif étant réduit, les résultats sont présentés uniquement à titre d'information.

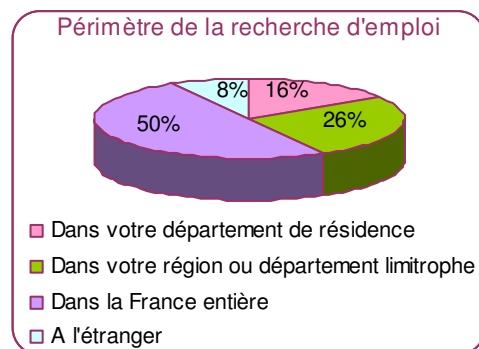
Parmi eux, 68 individus (53%) étaient déjà à la recherche d'un emploi 6 mois après le DESS. 41 exerçaient un emploi (32%) et 17 poursuivaient des études (13%).



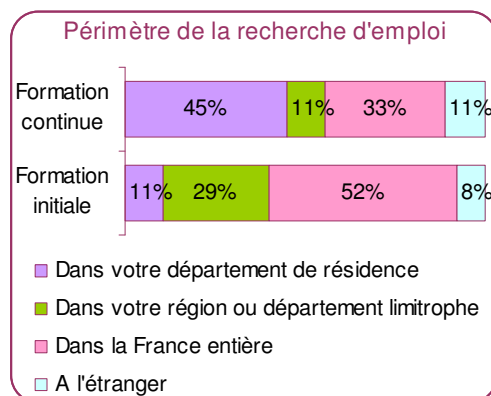
42% recherchent un emploi dans le domaine de spécialité de leur DESS. 50% recherchent également dans un autre domaine que leur DESS.



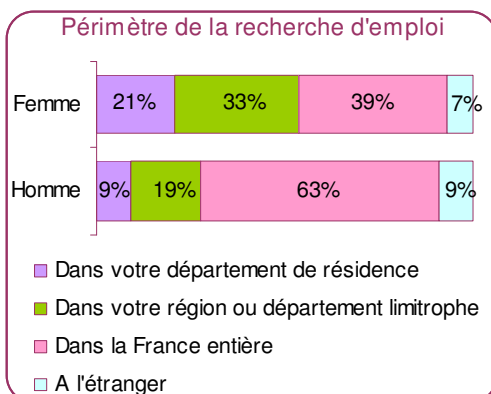
26% des diplômés sans emploi limitent leur zone de recherche à leur région ou département limitrophe. 1 diplômé sur 2 élargit son périmètre de recherche à la France entière.



On relève de nettes disparités sur cette question selon le régime d'inscription en DESS ($p = 0,013$). Ainsi, les diplômés issus de la formation continue sont 45% à effectuer leurs recherches dans leur département de résidence contre seulement 11% de leurs homologues de la formation initiale.



Des écarts importants sont également observés selon la variable « sexe » ($p = 0,037$). En effet, si 63% des hommes effectuent leurs recherches dans la France entière, ce taux chute à 39% chez les femmes.



CONCLUSION

1697 diplômés de la dernière promotion de DESS (2003-2004) ont été interrogés 18 mois après l'obtention du diplôme. **62%** d'entre eux ont répondu à cette enquête, soit 1044 individus.

La population est composée de 54% de femmes et 46% d'hommes.

83% étaient inscrits en formation initiale. 92% d'entre eux avaient moins de 26 ans lors de l'inscription en DESS.

16% ont suivi le DESS au titre de la formation continue. 73,5% d'entre eux étaient âgés de plus de 29 ans.

80% des diplômés exercent un emploi 18 mois après l'obtention du DESS.

Toutefois, la tendance à la hausse du taux de chômage se confirme avec l'étude de cette dernière promotion de DESS. 18 mois après l'obtention du DESS, il atteint 13% pour les diplômés 2004 contre 7% pour les diplômés 2000. Ce phénomène, étroitement lié au ralentissement de l'activité économique, sera à étudier lors de la prochaine enquête sur la première promotion de Master 2 (2004-2005).

Concernant l'emploi occupé 18 mois après l'obtention du DESS :

- 69% des diplômés occupent un emploi « stable »,
- 91% travaillent à temps complet,
- 71% appartiennent à la CSP « Cadre, Profession intellectuelle supérieure, Profession libérale »,
- le salaire net mensuel médian atteint 1800 €,
- 4 diplômés sur 10 exercent leur activité en Bretagne,
- 8 répondants sur 10 considèrent que leur emploi est en adéquation avec leur formation de DESS.

Les diplômés de formation continue bénéficient de conditions d'insertion plus favorables que leurs homologues issus de la formation initiale.

On observe des disparités selon les variables suivantes : « Sexe »²⁰, « Domaines professionnels »²¹ et « Série du bac »²² :

- ✚ Les hommes bénéficient de meilleures conditions d'insertion que les femmes tant au niveau du type de contrat, du temps de travail, de la CSP et du salaire. Ainsi, les hommes perçoivent un salaire net mensuel médian de 1985 €. Celui des femmes atteint seulement 1660 €.
- ✚ Les diplômés des domaines « Informatique » et « Economie - Finances » bénéficient de conditions d'insertion très satisfaisantes. Leur salaire net mensuel médian notamment dépasse les 2000 €. En revanche, les diplômés ayant suivi un DESS classés dans les domaines « Psychologie clinique », « Emploi – Formation – Insertion », « Arts » connaissent une insertion professionnelle moins favorable.
- ✚ Les conditions d'insertion professionnelle varient selon le type de baccalauréat. Ainsi, bien qu'ils ne représentent que 7% des diplômés issus de la formation initiale, les titulaires d'un Baccalauréat Technologique bénéficient des meilleures conditions d'insertion. En revanche, les bacheliers littéraires connaissent des conditions d'insertion plus difficiles, tant au niveau de la stabilité de l'emploi, de l'accès au statut cadre ou de la rémunération.

²⁰ Pour plus de détails, consulter le Zoom concernant la variable « sexe », p 37.

²¹ Pour plus de détails, consulter le Zoom concernant la variable « domaine professionnel », p 41.

²² Pour plus de détails, consulter le Zoom concernant la variable « série du baccalauréat », p 51.

GLOSSAIRE

Formation initiale : Elle correspond à l'ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. La formation initiale constitue la première étape d'un processus de formation/emploi qui va se dérouler tout au long de la vie de l'étudiant.

Formation continue : Au-delà de la formation initiale, elle permet aux personnes entrées dans la vie active de continuer à se former tout au long de leur carrière professionnelle afin de s'adapter à l'évolution des techniques et ainsi favoriser leur adaptation au monde du travail.

« **Domaine professionnel** » ou « **Secteur professionnel** » : il s'agit de regroupement de DESS réalisés afin de faciliter la lisibilité de l'analyse.

Médiane : La médiane est la valeur centrale qui partage l'échantillon en 2 groupes de même effectif : 50% au dessus et 50% en dessous.

Population active : nombre de personnes en emploi + nombre de personnes à la recherche d'un emploi.

Taux de chômage : nombre de personnes à la recherche d'un emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes à la recherche d'un emploi) * 100.

CSP : Catégorie Socio Professionnelle.

NAF : Nomenclature d'Activités Française.

Emploi « stable » : sont considérés comme emplois « stables » les emplois en « CDI », les emplois de « Titulaire de la fonction publique » ainsi que les emplois « indépendants ».

Emploi « précaire » : sont considérés comme emplois « précaires » les emplois en « CDD », « Contractuel de la fonction publique » et les emplois « intérimaires ».

CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

CDD : Contrat à Durée Déterminée.

CNE : Contrat Nouvelles Embauches

VIE : Volontariat International en Entreprise

DUT : Diplôme Universitaire Technologique.

BTS : Brevet De Technicien Supérieur.

DEUG : Diplôme D'études Universitaires Générales.

DU : Diplôme d'Université.

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies.

DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées.

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi.

APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres.

CRPE : Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPA : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

ENSP : Ecole Nationale de la Santé Publique

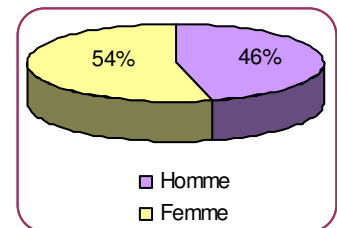
ENST : Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications



la variable « Sexe »

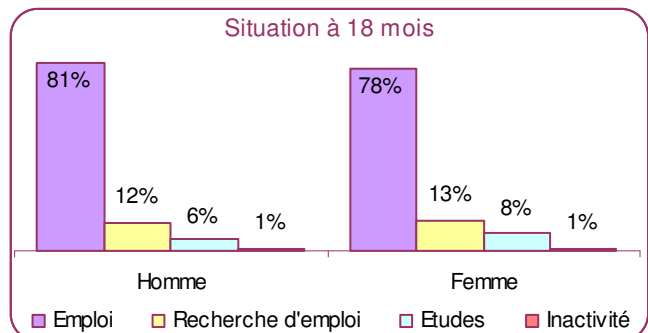
Nous avons examiné les différents items de cette étude en les croisant avec la variable « sexe » afin de rendre compte des éventuelles disparités concernant les conditions d'insertion des hommes et des femmes.

Rappelons que la population répondante est à majorité féminine : 54 % de femmes pour 46% d'hommes.



Situation et taux de chômage

On constate peu de disparités entre les situations masculines et féminines 18 mois après l'obtention du DESS ($p = 0,153$). 81% des hommes et 78% des femmes occupent un emploi 18 mois après l'obtention du DESS.



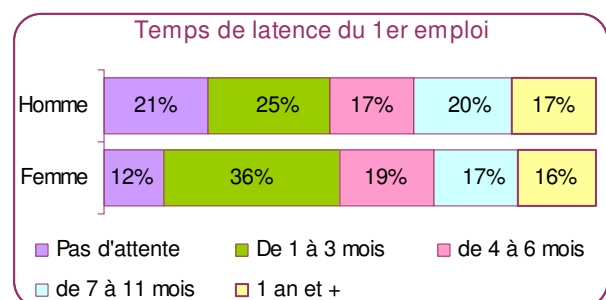
6 mois après le DESS, le taux de chômage est identique pour les hommes et les femmes, atteignant 29% de la population active. 18 mois après, il est en nette diminution : 13% chez les hommes et 14% chez les femmes.

Les poursuites d'études après le DESS

On relève une nette disparité entre le taux de poursuite d'études des hommes et celui des femmes ($p = 0,01$ « très significatif »). Ainsi, les femmes sont plus nombreuses à avoir poursuivi des études après le DESS (16% contre 10% pour les hommes).

Durée de recherche du 1^{er} emploi

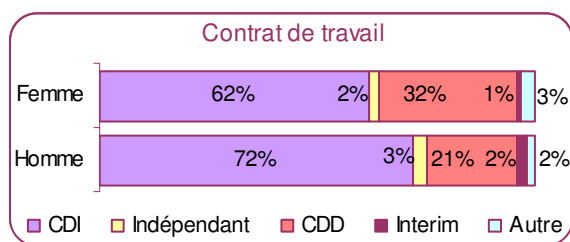
La durée de recherche du 1^{er} emploi varie peu selon la variable « sexe ». 67% des femmes ont trouvé leur 1^{er} emploi en moins de 7 mois (63% pour les hommes). Les hommes sont toutefois plus nombreux à obtenir leur 1^{er} emploi immédiatement après l'obtention du DESS (21% contre 12% pour les femmes).



Contrat de travail

On observe des disparités au niveau du contrat de travail selon la variable « sexe » ($p = 0,001$).

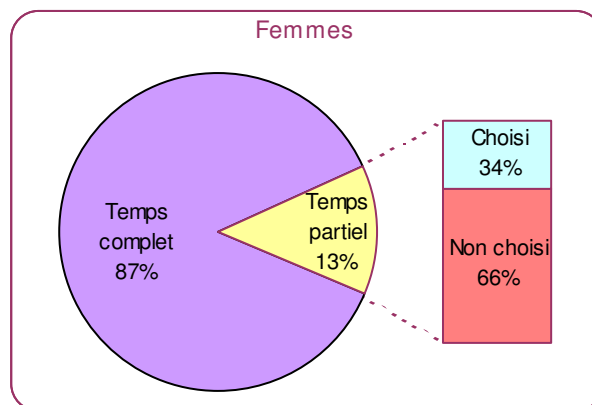
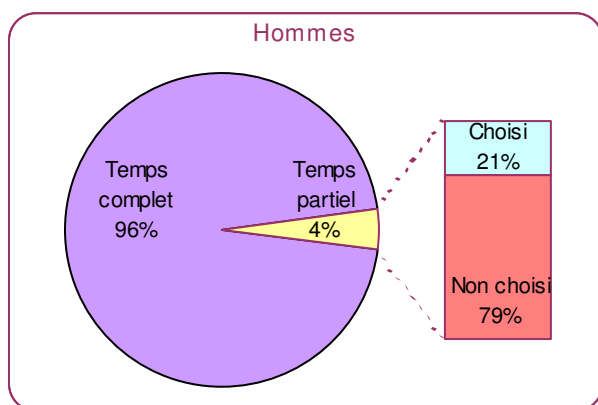
La part des emplois « stables » est plus faible chez les femmes : 64% des femmes occupent un emploi « stable » (CDI et indépendant) contre 75% des hommes.



Durée du temps de travail

On constate des différences importantes au niveau du temps de travail ($p = 0,001$).

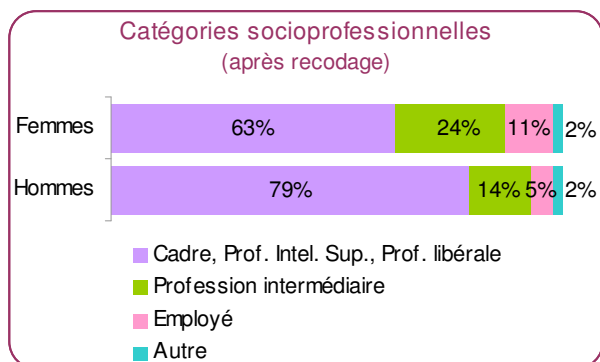
En effet, seuls 4% des hommes travaillent à temps partiel. Pour les femmes, ce taux s'élève à 13%. Pour 34% des femmes travaillant à temps partiel, cela relève d'un choix.



On constate donc que, sur l'ensemble des emplois à temps partiel, 78% sont exercés par une femme.

Les différences de statut persistent entre les hommes et les femmes. Ainsi, les hommes sont plus nombreux à accéder à un emploi de « cadre » (79% contre 63% des femmes).

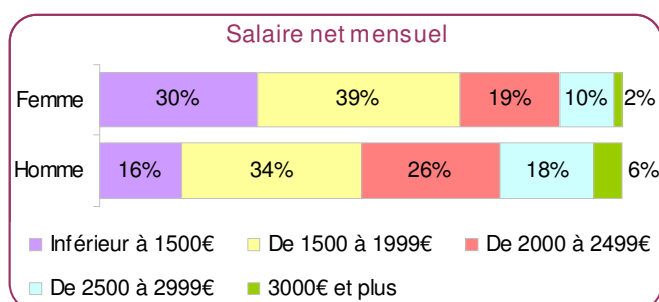
Catégories socioprofessionnelles



Salaire net mensuel

Nous rappelons que les informations concernant le salaire net mensuel sont calculées sur la base des emplois à temps complet.

Les inégalités salariales perdurent selon la variable « sexe » ($p = 0,001$). 24% des hommes perçoivent un salaire net mensuel égal ou supérieur à 2500 € contre seulement 12% des femmes.

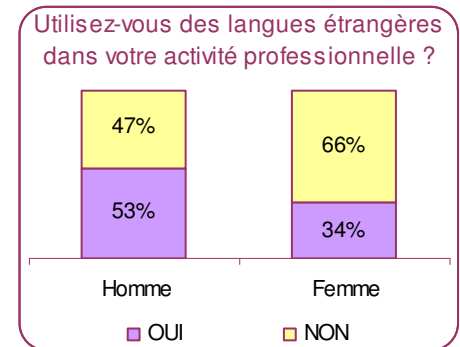


Le salaire net mensuel médian pour un homme atteint 1985 € alors qu'il est de 1660 € pour une femme.

Utilisation de langues étrangères dans l'activité professionnelle

On constate de nettes disparités ($p = 0,001$) sur ce point selon la variable « sexe ».

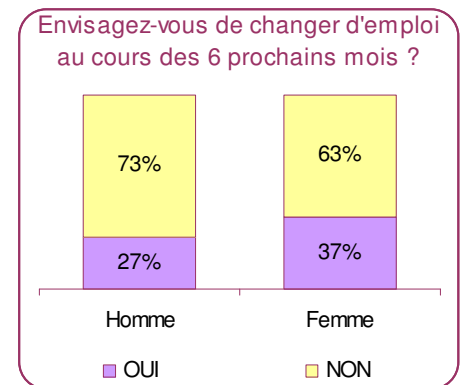
L'utilisation de langues étrangères dans le cadre de l'activité professionnelle concerne 53% des hommes contre seulement 34% des femmes.



Projection à 6 mois concernant l'activité professionnelle

Au moment de l'enquête, seule une minorité de diplômés envisage de changer d'emploi dans les six prochains mois. On observe quelques disparités selon la variable « sexe » ($p = 0,004$, « très significatif »).

37% des femmes envisagent de changer d'emploi contre 27% des hommes.



En conclusion ...

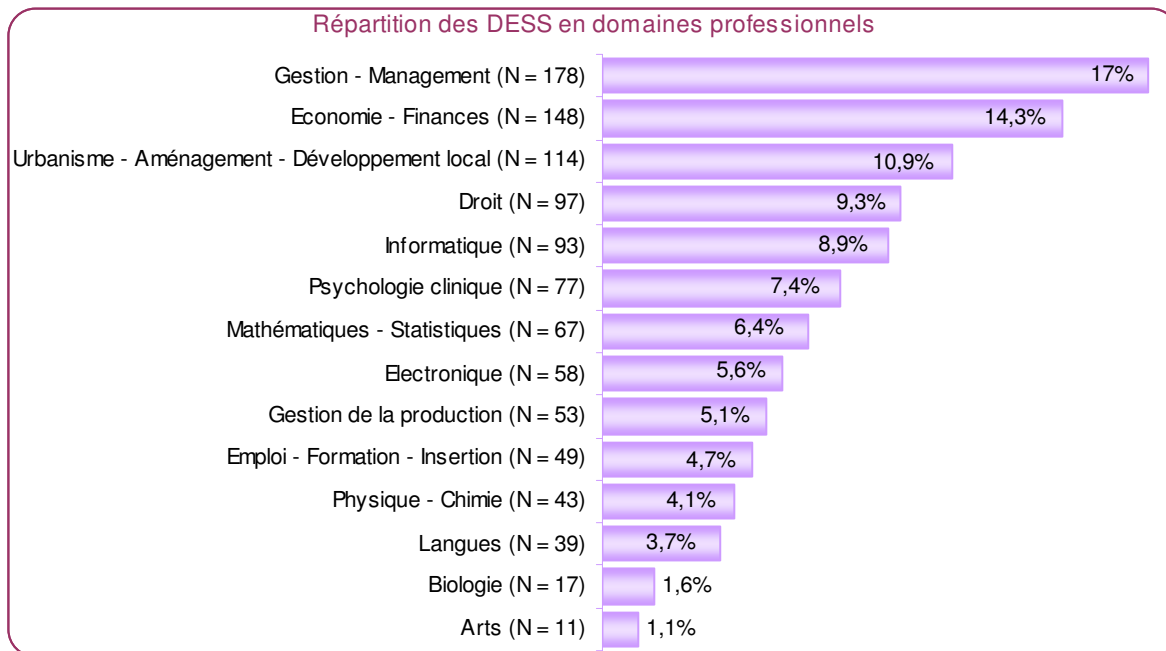
Les hommes bénéficient de meilleures conditions d'insertion que les femmes :

- en effet, ils sont plus nombreux à occuper un emploi « stable » (75% contre 63% pour les femmes).
- seuls 4% travaillent à temps partiel (13% pour les femmes).
- 79% accèdent au statut « cadre » (contre seulement 63% des femmes).
- leur salaire net mensuel médian est supérieur à celui des femmes (+ 325 €).



la variable « Domaine du DESS »

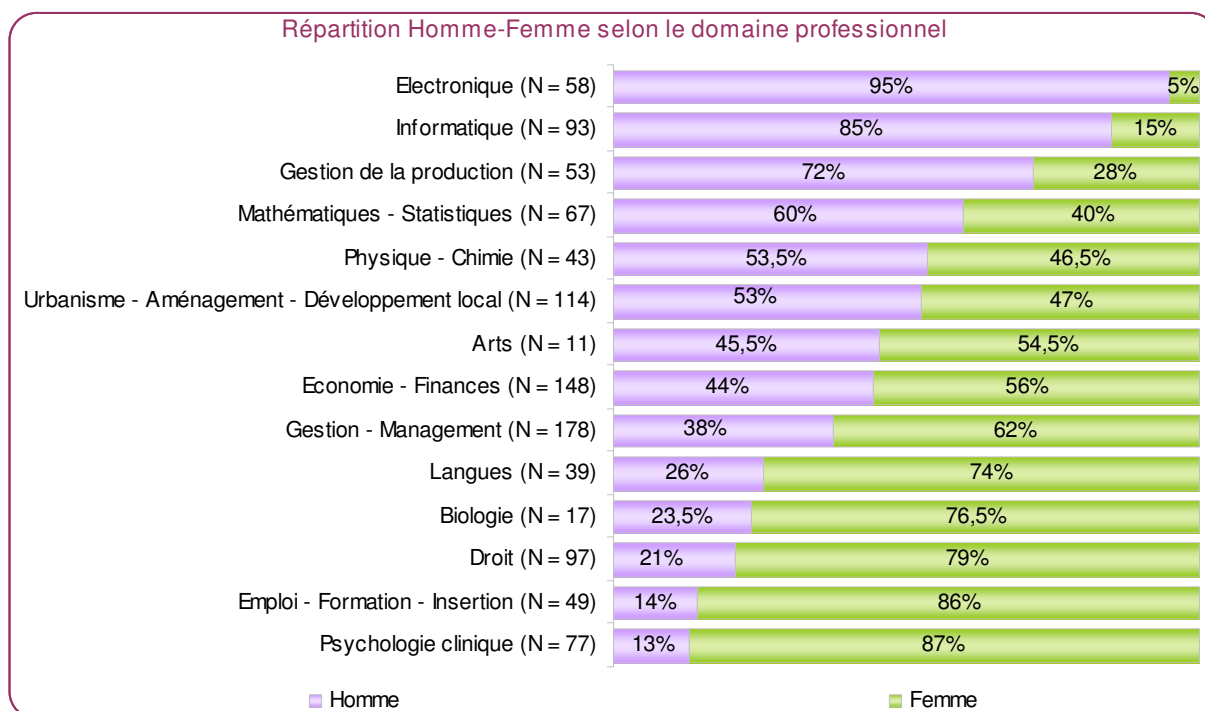
Afin de faciliter l'analyse, nous avons regroupé les DESS en 14 domaines professionnels.



3 domaines se démarquent en terme d'effectifs :

- ✚ « Gestion – Management » : 178 individus soit 17% des répondants,
- ✚ « Economie – Finances » : 149 individus (14,3%),
- ✚ « Urbanisme – Aménagement – Développement local » : 114 individus (10,9%).

La répartition en domaines professionnels diffère selon la variable « sexe » ($p = 0,001$).



Les 3 secteurs suivants sont fortement à dominante masculine : « Electronique » (95%), « Informatique » (85%) et « Gestion de la production » (72%).

En revanche, les femmes sont largement majoritaires dans les 5 domaines suivants : « Psychologie clinique » (87%), « Emploi – Formation – Insertion » (86%), « Droit » (79%), « Biologie » (76,5%) et « Langues » (74%).

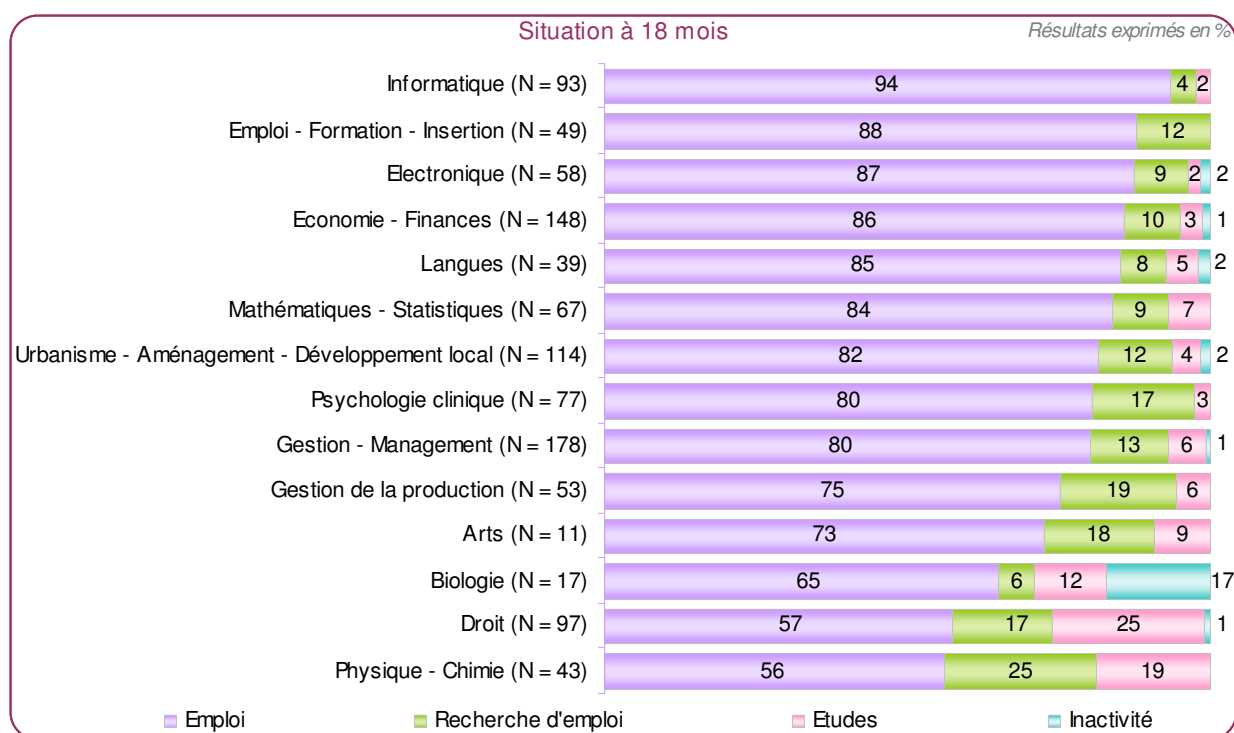
Dans les autres secteurs, la répartition Homme/Femme est relativement équilibrée.

Nous allons examiner les différents thèmes abordés dans cette étude en fonction de ce classement par domaines professionnels.

Situation à 18 mois

La situation 18 mois après l'obtention du DESS diffère nettement selon les domaines professionnels ($p = 0,001$).

94% des diplômés de DESS classés dans le domaine « informatique » exercent un emploi au moment de l'enquête. A l'opposé, dans le secteur « Physique – Chimie », seuls 56% exercent une activité professionnelle.

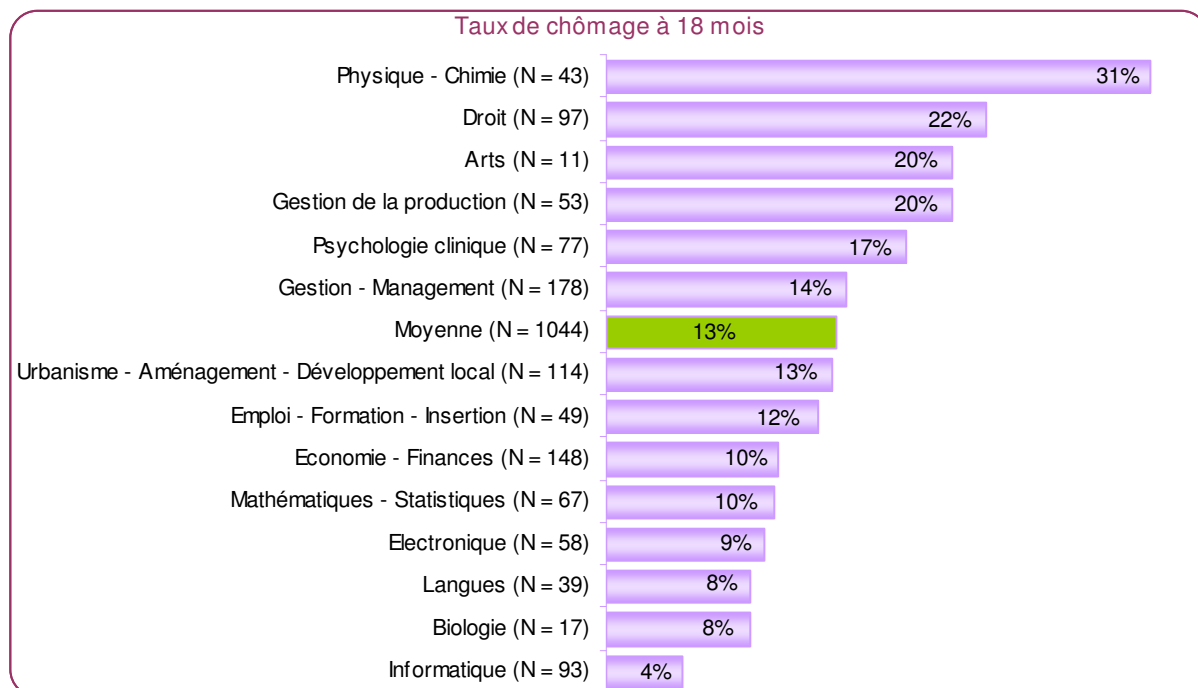


Taux de chômage à 18 mois

18 mois après l'obtention du DESS, le taux de chômage moyen équivaut à 13% de la population active. Il varie fortement selon le domaine professionnel du DESS (cf. graphique ci-dessous).

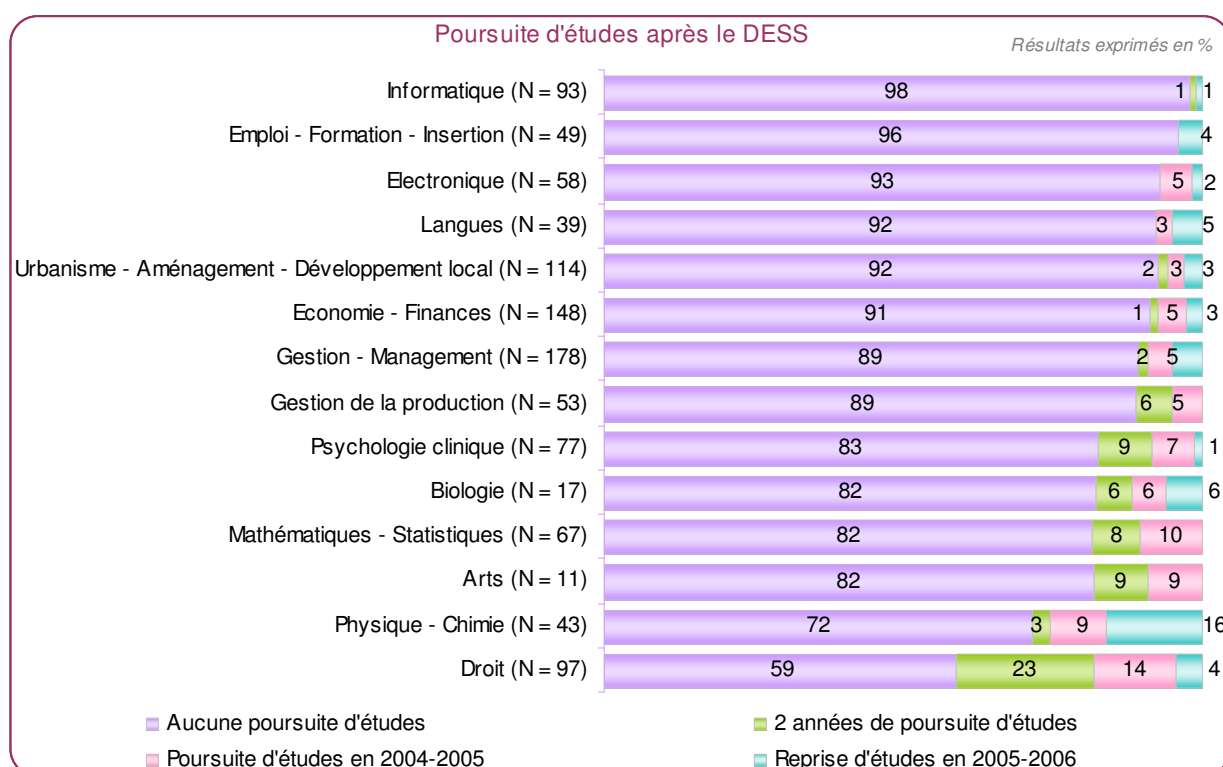
Si pour le domaine « Informatique », il est seulement de 4%, il atteint au moins 20% dans les 4 domaines suivants :

- ✚ « Physique – Chimie » (31%)
- ✚ « Droit » (22%)
- ✚ « Arts » (20%)
- ✚ « Gestion de la production » (20%).



Poursuite d'études après le DESS

La poursuite d'études après le DESS varie fortement selon le domaine du DESS ($p = 0,001$).



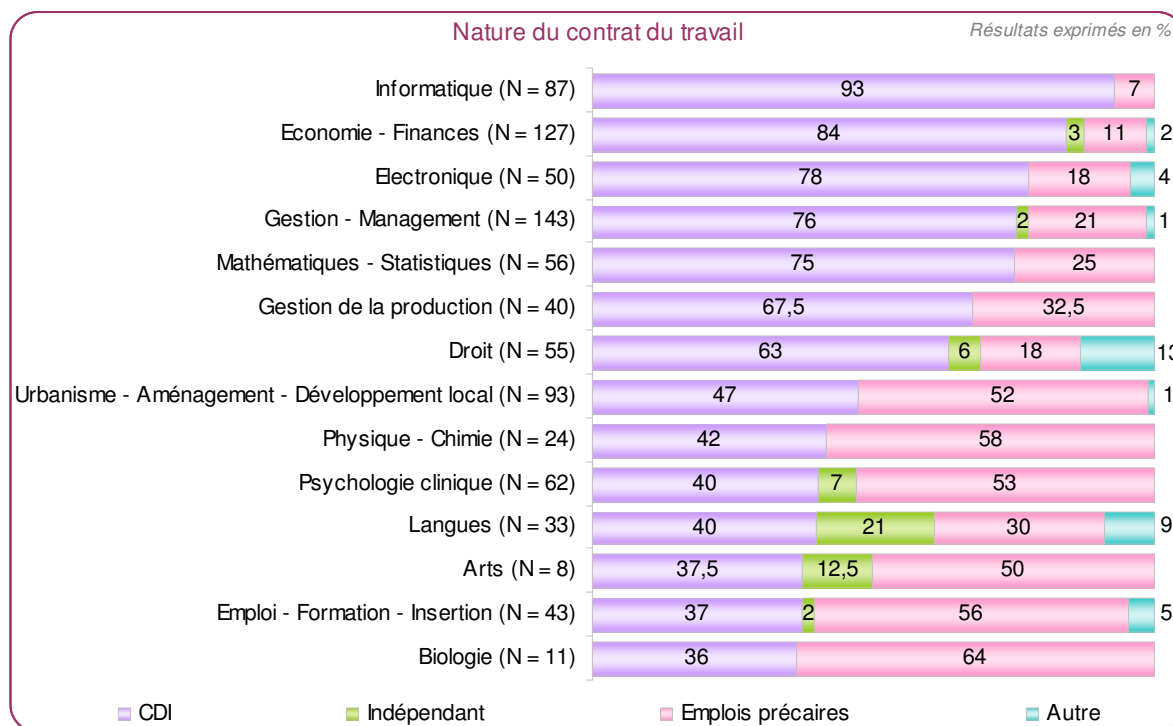
Sur l'ensemble des domaines professionnels, la reprise d'études en 2005-2006²³ est marginale, à l'exception du secteur « Physique – Chimie ». En effet, dans ce secteur, 7 diplômés (16%) ont repris des études en 2005-2006 après s'être présenté sur le marché de l'emploi l'année suivant l'obtention du DESS (en 2004-2005). Or, 6 mois après le DESS, seuls 2 d'entre eux exerçaient une activité professionnelle, 4 étaient à la recherche d'un emploi et 1 individu était inactif. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces difficultés d'insertion rencontrées à la sortie du DESS ont constitué un facteur important dans la décision de reprendre des études.

²³ L'année 2005-2006 correspond à la 2^{ème} année suivant l'obtention du DESS.

Dans le domaine « Droit », 23% des diplômés ont poursuivi 2 années d'études²⁴ après l'obtention du diplôme Bac + 5.

Nature du contrat de travail

La nature du contrat de travail diffère nettement selon le domaine professionnel du DESS ($p = 0,001$).



Dans les 3 domaines suivants, au moins 78% des diplômés sont recrutés en CDI :

- ✚ Informatique (93%)
- ✚ Economie-Finances (84%)
- ✚ Electronique (78%).

A l'inverse, dans les 6 domaines suivants, la précarité concerne au moins 1 emploi sur 2 :

- ✚ « Biologie » (64%)
- ✚ « Physique – Chimie » (58%)
- ✚ « Emploi – Formation – Insertion » (56%)
- ✚ « Psychologie clinique » (53%)
- ✚ « Urbanisme – Aménagement – Développement local » (52%)
- ✚ « Arts » (50%).

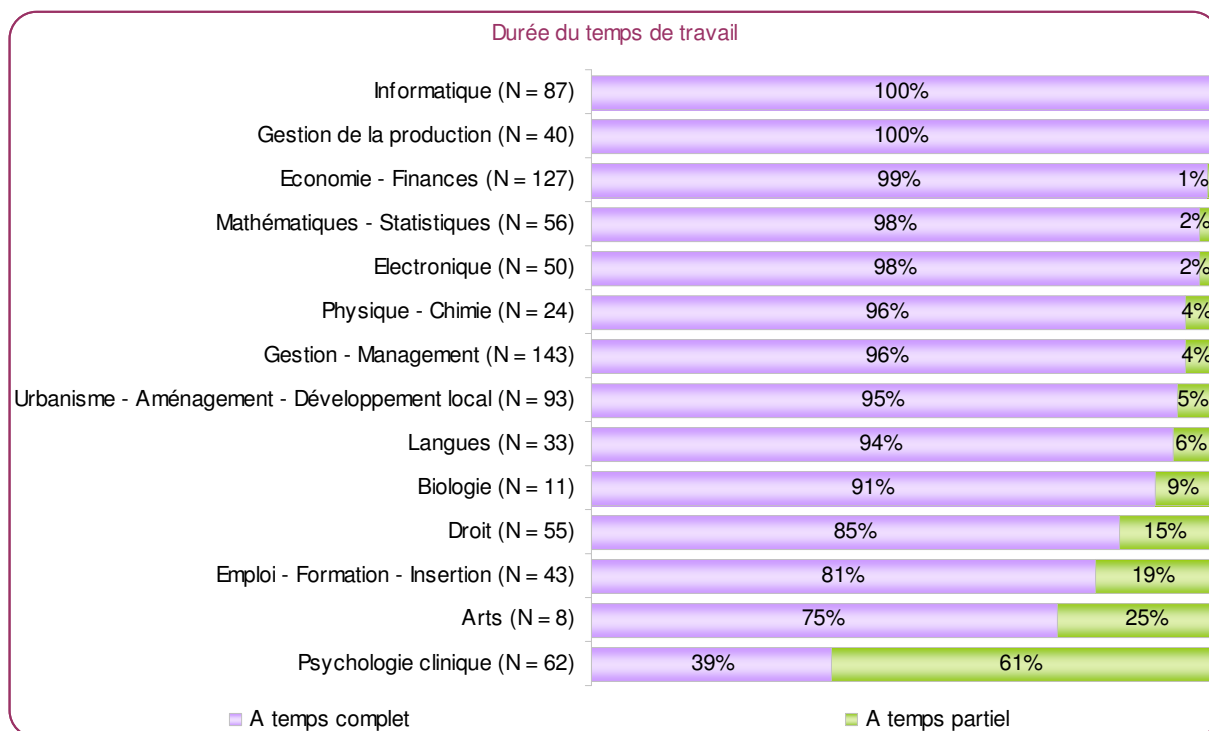
Tout en restant minoritaire, le statut d'indépendant est plus présent dans les 2 domaines suivants : 21% en « Langues » et 12,5% en « Arts ».

Les contrats de type « autre » sont plus souvent cités par les diplômés des domaines « Droit » et « Langues ». Il s'agit essentiellement de contrats de collaboration pour le domaine « Droit » et de contrat de type Volontariat international en entreprise pour le domaine « Langues ».

²⁴ Ces individus préparaient le certificat d'aptitude à la profession d'avocat ou le diplôme supérieur du notariat.
Etude ORESB n°3

Durée du temps de travail

La durée du temps de travail varie fortement selon le domaine du DESS ($p = 0,001$).



Les domaines « Informatique » et « Gestion de la production » ne comportent aucun emploi à temps partiel. Dans 8 domaines (cf. graphique ci-dessus), le part des postes à temps partiel est minoritaire et varie entre 1 et 9%. Par contre, ils sont plus largement représentés dans les 4 domaines professionnels suivants :

- ✚ « Psychologie clinique » avec 61% d'emplois à temps partiel,
- ✚ « Arts » (25%),
- ✚ « Emploi – Formation – Insertion » (19%),
- ✚ « Droit » (15%).

Ces 4 domaines globalisent à eux seuls 76% des emplois à temps partiel.

Parmi les 74 diplômés travaillant à temps partiel, 12 cumulent 2 emplois. Parmi eux, 11 ont suivi un DESS du domaine « Psychologie clinique » et 1 individu est titulaire d'un DESS du secteur « Emploi – Formation – Insertion ».

Salaire net mensuel

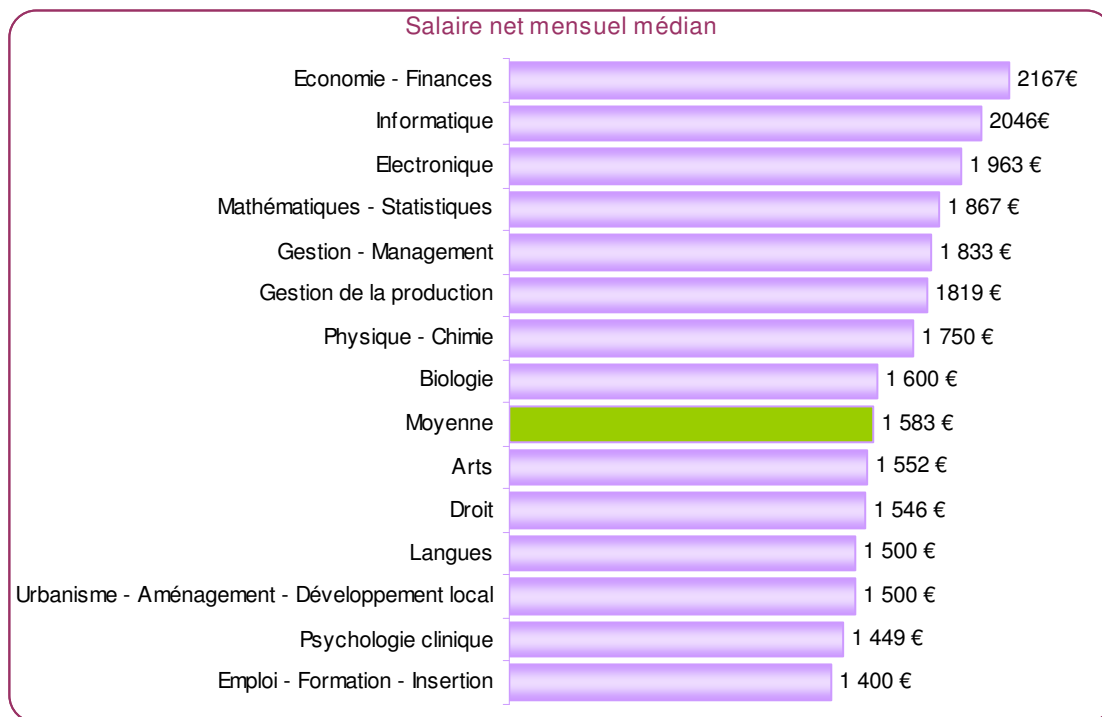
La rémunération varie nettement selon le domaine professionnel du DESS ($p = 0,001$). La fourchette des salaires nets mensuels médians est très étendue avec un écart de 767 € entre le plus élevé et le plus faible.

Dans les 2 secteurs suivants, le salaire net mensuel médian est supérieur à 2000 € :

- ✚ « Economie – Finances » (2167 €)
- ✚ « Informatique » (2046 €).

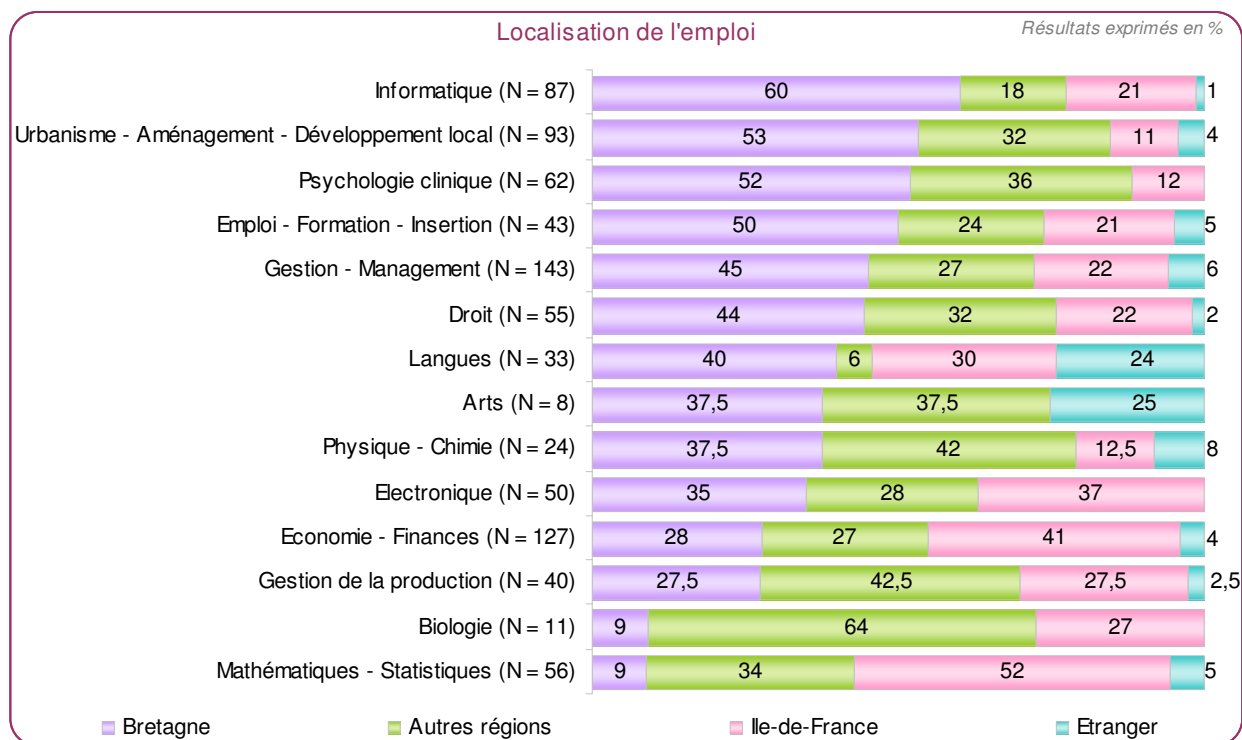
En revanche, il est inférieur ou égal à 1500 € dans les secteurs suivants :

- ✚ « Langues » (1500 €)
- ✚ « Urbanisme - Aménagement - Développement local » (1500 €)
- ✚ « Psychologie clinique » (1449 €)
- ✚ « Emploi - Formation - Insertion » (1400 €).



Localisation de l'emploi

Sur cet item, nous observons également d'importantes disparités selon le domaine du DESS ($p = 0,001$).



Dans les 4 domaines suivants, au moins 1 diplômé sur 2 s'insère en Bretagne :

- « Informatique » (60%)
- « Urbanisme - Aménagement - Développement local » (53%)
- « Psychologie clinique » (52%)
- « Emploi - Formation - Insertion » (50%)

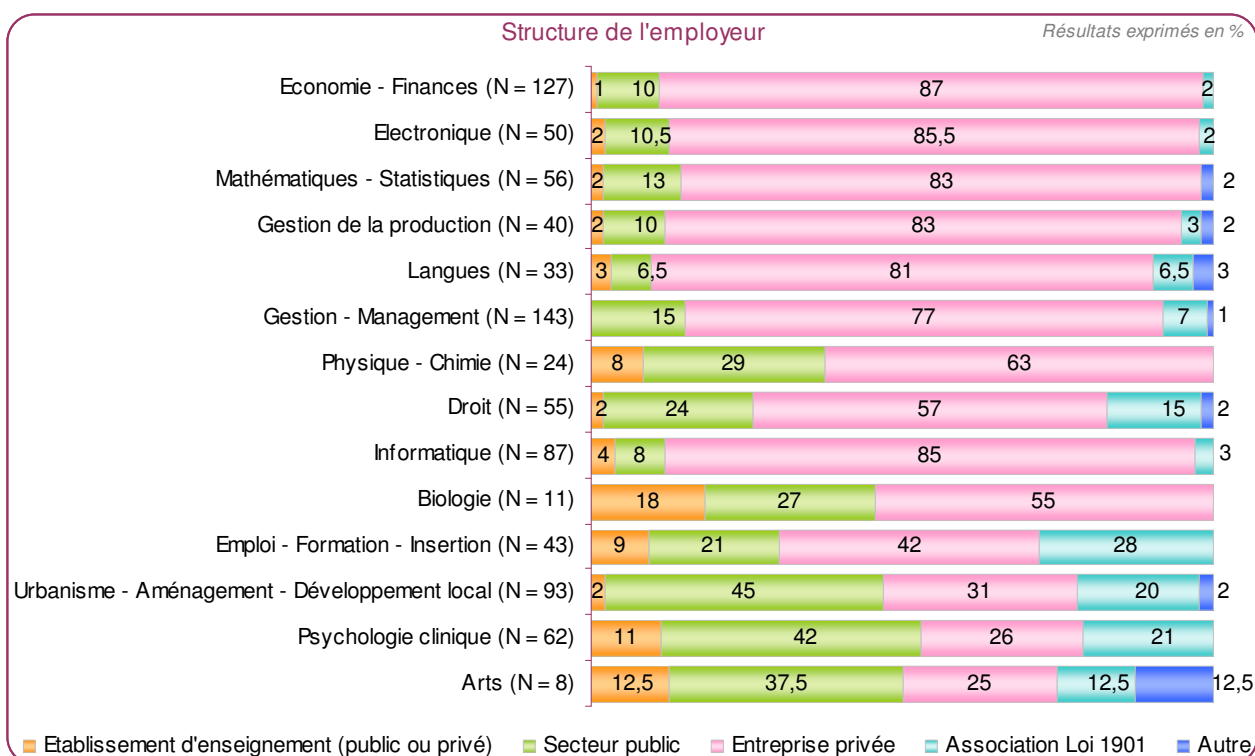
L'emploi en Ile-de-France est particulièrement présent dans les 3 domaines suivants :

- « Mathématiques – Statistiques » (52%)
- « Economie – Finances » (41%)
- « Electronique » (37%)

La mobilité internationale est fortement représentée dans le domaine²⁵ « Langues » (24%), ce qui est en adéquation avec les débouchés attendus dans ce type de filière.

Structure de l'employeur

Le type de structure diffère en fonction du domaine professionnel ($p = 0,001$).



Les emplois au sein des entreprises privées sont majoritaires à l'exception des 3 domaines suivants :

- « Urbanisme - Aménagement » (21%)
- « Psychologie clinique » (26%)
- « Arts » (25%).

Les structures publiques sont les principaux employeurs dans les secteurs :

- « Urbanisme - Aménagement » (45%)
- « Psychologie clinique » (42%)
- « Arts » (37,5%).

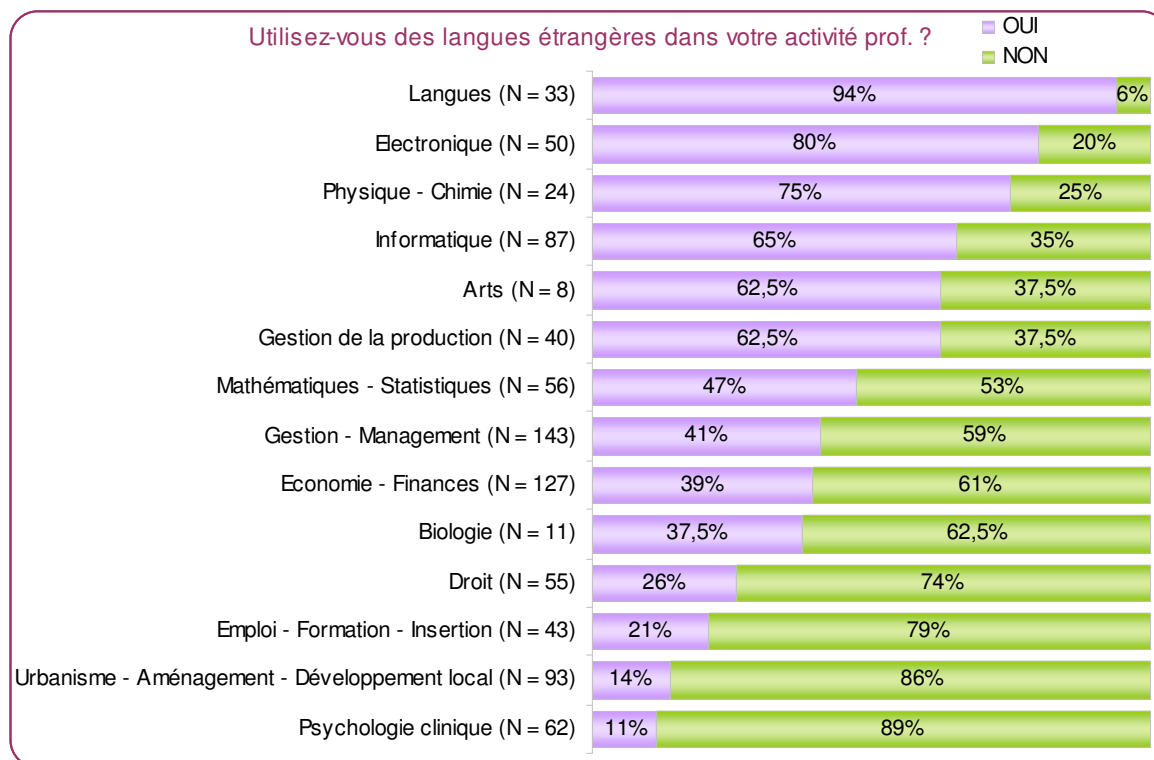
Le milieu associatif est plus fortement représenté dans les domaines :

- « Emploi - Formation - Insertion » (28%)
- « Psychologie clinique » (21%)
- « Urbanisme - Aménagement - Développement local » (20%)

²⁵ On ne tient pas compte ici du domaine « Arts », étant donné le faible effectif concerné (1 individu).

Utilisation de langues étrangères dans l'activité professionnelle

L'utilisation de langues étrangères diffère fortement selon le domaine professionnel ($p = 0,001$).



L'utilisation des langues est sans conteste plus fréquente dans le domaine « Langues » (94%), ce qui correspond aux fonctions attendues dans ce secteur. Arrive ensuite le domaine « Electronique » (80%).

A l'inverse, les langues étrangères sont moins pratiquées dans les domaines :

- ✚ « Emploi - Formation - Insertion » (21%)
- ✚ « Urbanisme - Aménagement - Développement local » (14%)
- ✚ « Psychologie clinique » (11%)

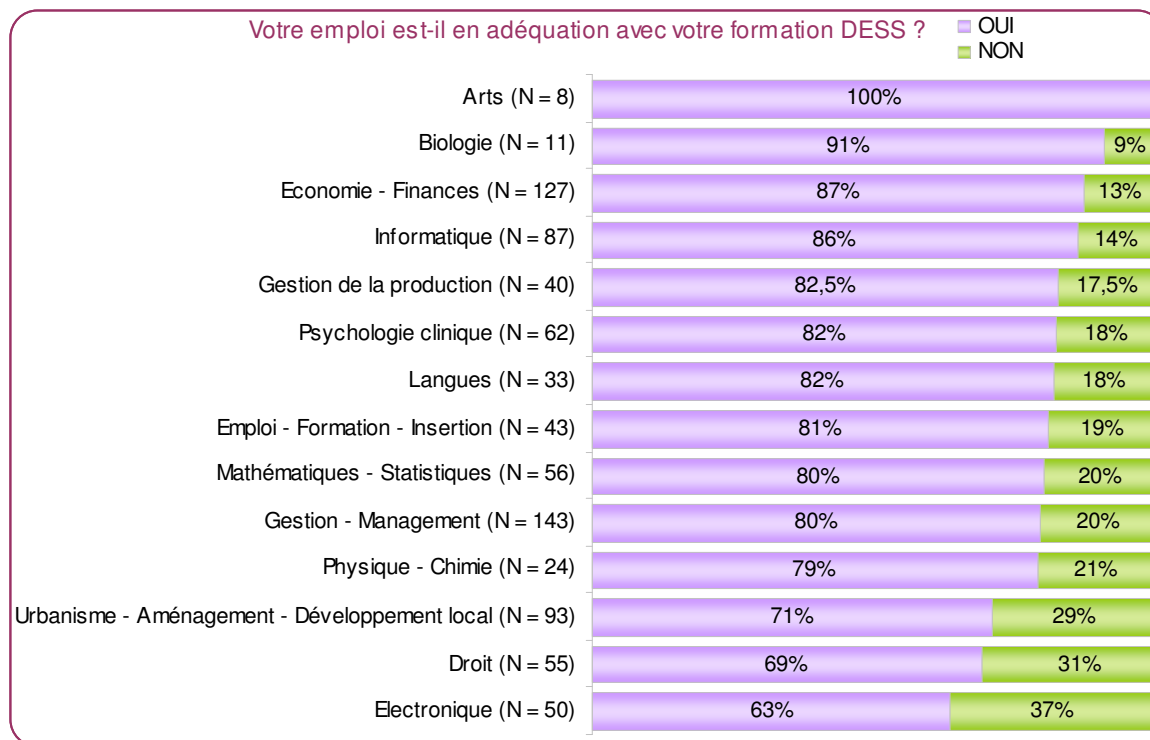
Adéquation entre l'emploi exercé et la formation de DESS

Le taux d'adéquation entre l'emploi et la formation de DESS atteint au moins 86% en :

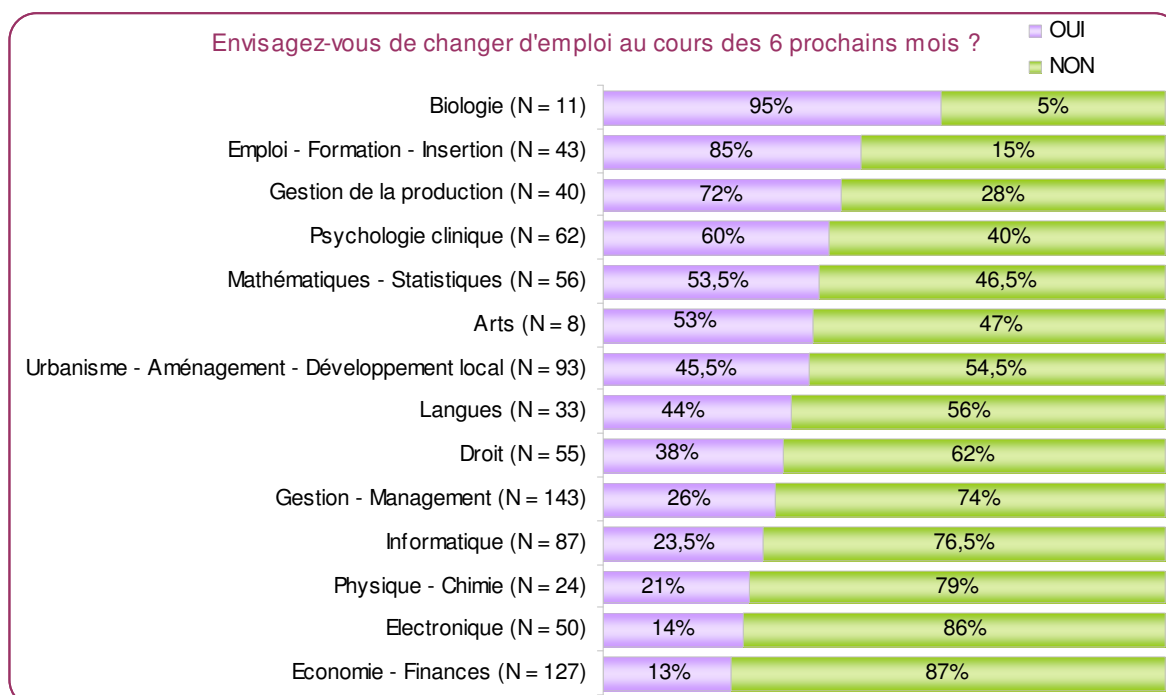
- ✚ « Arts » (100%)
- ✚ « Biologie » (91%)
- ✚ « Economie – Finances » (87%)
- ✚ « Informatique » (86%).

A l'inverse, au moins 29% des diplômés considèrent que leur emploi n'est pas en adéquation avec leur formation de DESS en :

- ✚ « Electronique » (37%)
- ✚ « Droit » (31%)
- ✚ « Urbanisme - Aménagement - Développement local » (29%).



Projection à 6 mois concernant l'activité professionnelle



Au moment de l'enquête, nombre de diplômés envisagent de conserver leur poste dans les 6 prochains mois en « Economie – Finances » (87%), « Electronique » (86%) et « Physiques – Chimie » (79%).

En revanche, au moins 72% des diplômés pensent changer d'emploi en « Biologie » (95%), « Emploi – Formation – Insertion » (85%) et « Gestion de la production » (72%).

En conclusion ...

Les diplômés issus des domaines « Informatique » et « Economie – Finances » sont ceux qui bénéficient des meilleures conditions d’insertion tant au niveau de la rémunération, de la stabilité de l’emploi et de la durée du temps de travail.

En revanche, les diplômés ayant suivi un DESS dans les domaines « Psychologie clinique », « Emploi – Formation – Insertion », « Arts » connaissent une insertion professionnelle moins favorable.



la variable « Série du bac »

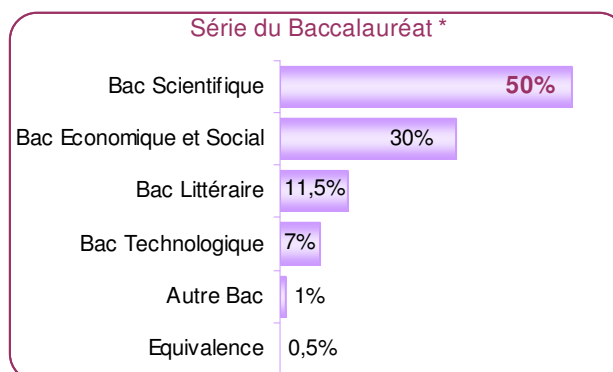
Nous avons examiné les conditions d'insertion des diplômés en fonction de la série du baccalauréat.

Série du baccalauréat

Rappelons que 91,5% des diplômés issus de la formation initiale possèdent un Bac général.

50% sont titulaires d'un Bac Scientifique et 30 % d'un Bac Economique et Social.

Etant donné les effectifs réduits dans les items « Autre Bac » (1%) et « Equivalence » (0,5%), les résultats qui vont suivre porteront sur les 4 séries de baccalauréat les plus représentées dans cette étude.



* Uniquement sur la base des diplômés ayant suivi leur DESS au titre de la formation initiale

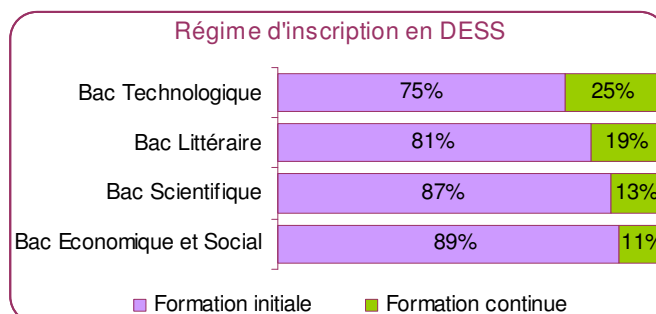
Régime d'inscription en DESS

Le régime d'inscription en DESS diffère nettement en fonction de la série du baccalauréat ($p = 0.001$).

Un bachelier technologique sur 4 a suivi son DESS au titre de la formation continue. Un tiers d'entre eux était âgés de plus de 25 ans au moment de l'inscription en DESS.

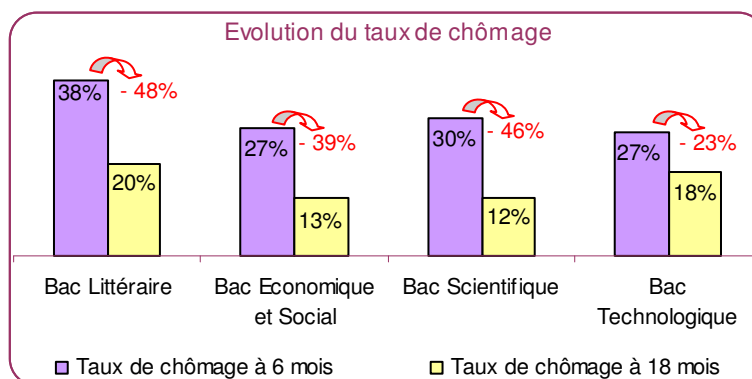
Au niveau des bacs généraux, c'est parmi les diplômés titulaires d'un Bac Littéraire que le taux d'inscription en formation continue est le plus élevé (19%).

A l'inverse, seuls 11% des diplômés possédant un Bac Economique et Social se sont inscrits en DESS en formation continue.



Taux de chômage

Concernant le taux de chômage, des disparités existent selon la série du baccalauréat.



En effet, le taux de chômage à 6 mois est relativement homogène (entre 27% et 30%), excepté pour les bacheliers littéraires pour lesquels il atteint 38% de la population active.

A 18 mois, il diminue nettement. Il est respectivement de 12% et 13% pour les titulaires d'un Bac Scientifique et d'un Bac Economique et Social. En revanche, il se maintient à un niveau plus élevé pour les bacheliers littéraires (20%) et technologiques (18%).

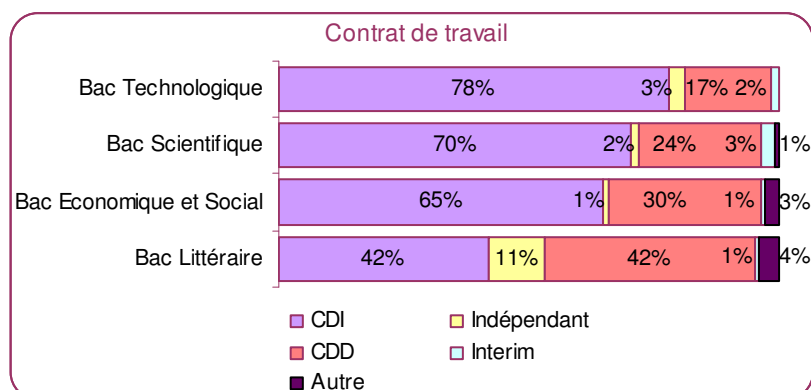
Le calcul de la variation entre le taux de chômage à 6 mois et 18 mois nous indique que les titulaires d'un Bac Littéraire sont ceux qui enregistrent la diminution la plus importante. En revanche, ce sont les titulaires d'un Bac Technologique qui connaissent la diminution du taux de chômage la plus faible.

Contrat de travail

Des disparités en terme de stabilité de l'emploi sont nettement visibles selon la variable « série du bac » ($p = 0.001$).

En effet, si 78% des titulaires d'un Bac Technologique sont en CDI, à l'inverse seuls 42% des diplômés issus de la filière littéraire occupent un emploi en CDI.

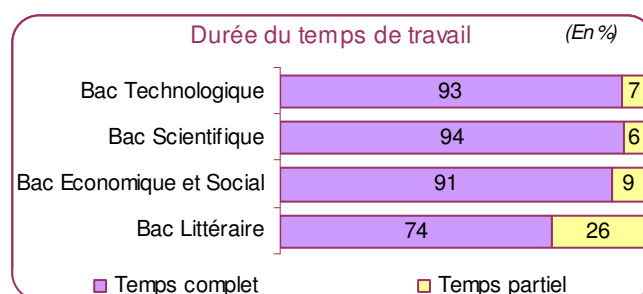
Les 11% de bacheliers littéraires ayant un statut d'indépendant ne représentent que 9 individus²⁶.



Durée du temps de travail

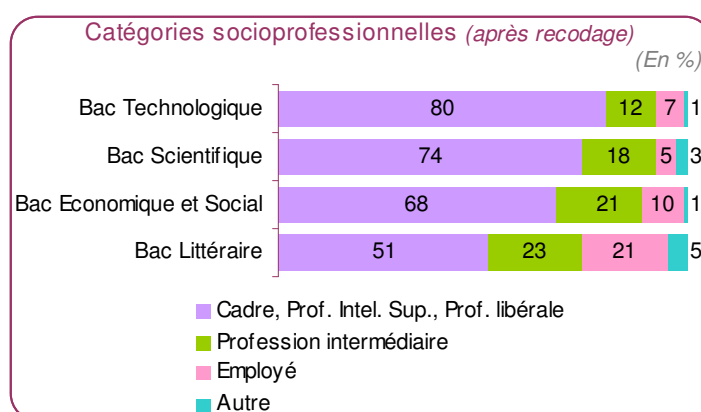
On constate des disparités importantes en matière de temps de travail selon les différents types de baccalauréat ($p = 0.001$).

En effet, les taux d'emploi à temps partiel sont inférieurs à 10%, à l'exception des bacheliers littéraires qui sont 26% à travailler à temps partiel. Or, pour 2/3 d'entre eux, il ne s'agit pas d'un choix.



Catégorie socio-professionnelle

On observe des différences de statut importantes en fonction de la série du baccalauréat. 80% des titulaires d'un Bac Technologique exercent un emploi de cadre contre seulement 51% des bacheliers littéraires.



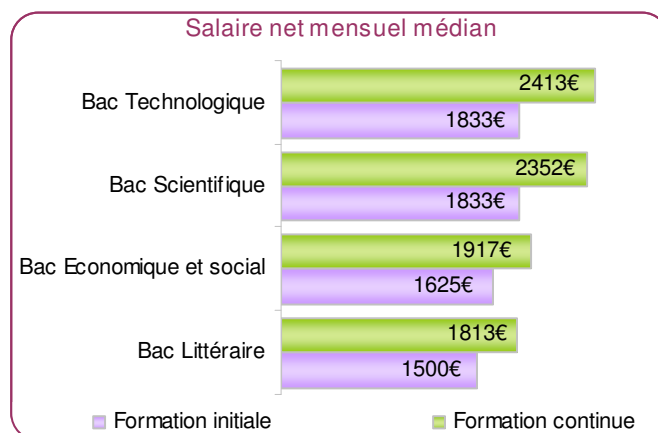
²⁶ 5 d'entre eux ont suivi un DESS du secteur « Langues et techniques » et travaillent dans le domaine de la traduction.

Salaire net mensuel

Rappelons qu'1 bachelier technologique sur 4 a suivi son DESS en formation continue. Or, nous avons constaté que les salaires perçus par les diplômés de formation continue sont nettement plus élevés. C'est pourquoi nous avons choisi de traiter cette question en la croisant avec la variable « régime d'inscription en DESS ».

Ainsi, pour les diplômés issus de la formation initiale, ce sont les bacheliers technologiques et scientifiques qui perçoivent le salaire le plus élevé (1833 €). Le salaire net mensuel médian atteint seulement 1500 € pour les diplômés ayant obtenu un Bac Littéraire.

Concernant les diplômés ayant suivi leur DESS au titre de la formation continue, ce sont les titulaires d'un Bac Technologique qui perçoivent le salaire le plus élevé (2413 € contre 2352 € pour les Bacs Scientifiques).



En conclusion ...

Les bacheliers littéraires connaissent des conditions d'insertion plus difficiles, tant au niveau de la stabilité de l'emploi, de l'accès au statut cadre ou de la rémunération.

En revanche, s'ils représentent seulement 8% des diplômés, les titulaires d'un Bac Technologique bénéficient globalement des meilleures conditions d'insertion professionnelle par rapport aux autres bacheliers. Ce constat nous a interpellé. Nous avons donc émis l'hypothèse suivante : ces bons résultats peuvent être faussés par le fait qu'1 bachelier technologique sur 4 a suivi le DESS au titre de la formation continue. Rappelons que les diplômés issus de la formation continue bénéficient de meilleures conditions d'insertion que ceux de formation initiale. Cependant, le calcul des données présentées dans ce zoom, en prenant en compte uniquement les diplômés issus de la formation initiale, ne remet pas en cause la 1^{ère} position des bacheliers technologiques. Notre hypothèse est donc infirmée.

Nos recherches sur les facteurs pouvant expliquer les conditions d'insertion favorables des titulaires d'un Bac Technologique nous ont conduit à examiner leurs diplômes de 1^{er} cycle. Or, ils sont nombreux à avoir suivi une formation courte professionnalisante. En effet, un tiers d'entre eux a obtenu un BTS (contre seulement 4% des titulaires d'un Bac général). 36% sont titulaires d'un DUT (contre respectivement 24%, 20% et 5% pour les bacheliers scientifiques, économiques et social et littéraire). Ces formations fondées sur un rapport étroit avec le monde professionnel, notamment par le biais de stages en entreprise, présentent un atout supplémentaire par rapport aux titulaires d'un DEUG. Cette expérience professionnelle acquise avant le DESS peut expliquer en partie leurs conditions d'insertion plus favorables.

De plus, face aux autres diplômés, la candidature d'un bachelier technologique titulaire d'un DESS peut rencontrer un écho plus favorable lors d'un recrutement. En effet, ce parcours atypique peut être perçu comme un signe de forte motivation et représenter un atout conséquent pour obtenir un emploi.

Annexe 1 : Répartition des DESS par domaines professionnels et par université

EMPLOI - FORMATION – INSERTION

Politique d'emploi et développement social des organisations
Stratégie et ingénierie en formation d'adulte
Psychologie du travail et ergonomie
Expertise et ingénierie psychologiques

MATHEMATIQUES – STATISTIQUES

Mathématiques appliquées
Statistiques pour l'entreprise
Modélisation et analyse statistique de l'information
Modélisation optimisation simulation
Actuariat

URBANISME - AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT LOCAL

Maîtrise d'ouvrage et projet urbain
Aménagement collectivités locales
Cartographie
Economie sociale et développement solidaire
Ingénierie et développement des territoires en mutation
Expertise et gestion des littoraux
Evaluation de projets
Pilotage des entreprises du BTP

GESTION – MANAGEMENT

Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE, formation dispensée à Rennes 1 et à l'UBO)
Economie et gestion des établissements sanitaires et sociaux
Marketing
Entrepreneuriat et développement de projets innovants
Management des entreprises agro-alimentaires
Management international
Veille stratégique culture et management japonais
Gestion des ressources humaines
Management des entreprises
Management international de la PME
Mutualisme et coopération
Vieillesse et handicap

PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Psychologie clinique et pathologique
Cliniques criminologiques
Psychologie

PHYSIQUE – CHIMIE

Méthodes spectroscopiques analyse et caractérisations physico-chimiques
Optimisation des protocoles expérimentaux
Physique des capteurs et instrumentation
Analyse et valorisation des produits naturels

GESTION DE LA PRODUCTION

Gestion et pilotage de la production
Génie mécanique et productique
Logistique

INFORMATIQUE

Compétences complémentaires en informatique
Informatique et ses applications
Méthodes informatiques et technologies de l'information et de la communication (MITIC)
Informatique
Architecture des systèmes d'information en réseau

ELECTRONIQUE

Composants électroniques
Domotique et réseaux intérieurs
Systèmes électroniques et opto-électroniques
Mécatronic
Electronique
Génie électrique et informatique industrielle

DROIT

Contentieux
Droit de la protection sociale
Droit notarial
Droit / Santé / Ethique
Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle
Droit des activités immobilières
Droit des activités maritimes
Droit des affaires

ECONOMIE – FINANCES

Finance d'entreprise
Gestion du patrimoine
Evaluation et analyse financière pour les collectivités territoriales
Trésorerie
Ingénierie économique
Carrières bancaires et financières
Système d'information et contrôle de gestion
Gestion des risques
Ingénierie juridique et financière
Ingénierie financière

LANGUES

Langues et commerce international
Langues et techniques
Rédacteur / Traducteur

BIOLOGIE

Productions animales
Productions végétales
Conception, valorisation, analyse du médicament
Traitement information médicale et hospitalière

ARTS

Média numérique design
Management du spectacle vivant

Légende

Rennes 1
Rennes 2

UBO
UBS

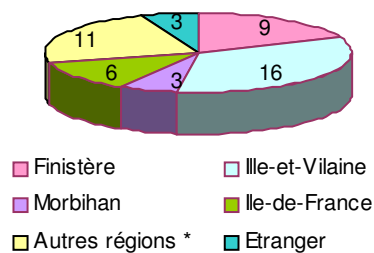
Annexe 2 : Les poursuites d'études après l'obtention du DESS

Poursuite d'études en 2004-2005 (N+1)

55 individus (5,3%)

- Préparation au CAPA (10)
- Master 2 pro (9)
- Master 2 recherche (8)
- Master sans précision (4)
- Doctorat (5)
- Autre DESS (3)
- Préparation aux concours administratif (3)
- Préparation au titre d'actuaire (2)
- Préparation concours ENSP (2)
- Formation d'ingénieur ENST Bretagne (1)
- Préparation au concours du CAPES (1)
- Master 1 Programme Erasmus (1)
- Formations diverses (6)

Localisation des études en 2004-2005

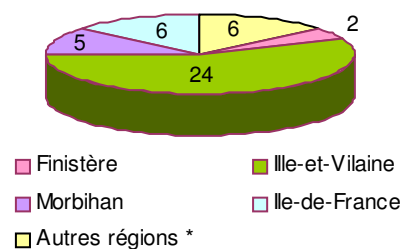


Poursuite d'études de 2004 à 2006 (N+1 et N+2)

48 individus (4,6%)

- Doctorat (11)
- Préparation au CAPA (10)
- Diplôme Supérieur du Notariat (9)
- Master 2 Recherche (4)
- L 3 (1)
- Autre DESS (1)
- Préparation concours (1)
- Préparation au concours du CAPES (1)
- Préparation au CRPE (1)
- Formation de directeur d'établissement sanitaire et social (1)
- Formations diverses (8)

Localisation des études en 2005-2006



Reprise d'études en 2005-2006 (N+2)

36 individus (3,4%)

- Master 2 Professionnel (9)
- Préparation Concours administratif (3)
- Master 2 Recherche (2)
- Doctorat (2)
- Préparation au concours du CAPES (2)
- Préparation au CAPA (2)
- Autre DESS (1)
- L 1 (1)
- Préparation au CRPE (1)
- Formation en institut d'études judiciaires (1)
- Master étranger (1)
- Diplôme d'huissier de justice (1)
- Formation de directeur d'établissement sanitaire et social (1)
- Diplôme Supérieur du Notariat (1)
- Formations diverses (8)

Localisation des études en 2005-2006

